



# CAP SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN SANTÉ



DASTRI EN 2023



# GLOSSAIRE

**AG** Assemblée générale de DASTRI

**AGEC (loi)** Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, promulguée le 11 février 2020

**AO** Appel d'Offres

**ARS** Agence Régionale de Santé

**CA** Conseil d'administration de DASTRI

**CHU** Centre Hospitalier Universitaire

**CIFREP** Commission inter-Filières de Responsabilité Élargie des Producteurs.

**CPP** Comité de parties prenantes. Instance de gouvernance des filières REP créée par la loi AGECE.

**CPTS** Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

**CTO** Comité Technique Opérationnel, instance de gouvernance inscrite dans le cahier des charges publié en 2022

**DASRI** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

**DASRIe ou e-DASRI** Déchets résultant des équipements électriques et électroniques associés à des dispositifs médicaux

**DASRI PAT** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement

**DASRI PAT PCT** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des Patients en Auto-Traitement Piquants, Coupants, Tranchants

**DASRI PROs** Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux des pharmaciens

**DGS** Direction Générale de la Santé au ministère de la Santé et de la Prévention

**DM** Dispositifs Médicaux, tels que seringues, aiguilles, cathéters...

**DROM-COM** Départements et Régions d'Outre-mer- Collectivités d'Outre-mer

**FFD** Fédération française des diabétiques

**FSPF** Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France

**GES** Gaz à effet de serre

**IFOP** Institut de sondage

**ISDND** Installations de stockage de déchets non dangereux

**PAT** Patient en Auto-Traitement : personne qui s'administre un traitement médical et/ou réalise de l'auto-surveillance hors structure de soins et sans l'intervention d'un professionnel de santé (médecin, infirmière...).

**PDC** Points de collecte : points du réseau DASTRI où les bénéficiaires de la filière DASTRI doivent déposer leurs boîtes à aiguilles

**PUI** Pharmacie à Usage Intérieur. Désigne les pharmacies relevant d'un établissement de soins, tels qu'hôpital ou clinique

**REP** Responsabilité Elargie du Producteur : concept, qui découle du principe du pollueur-payeur, au nom duquel un producteur ou distributeur est responsable de la prise en charge, notamment financière, des déchets résultant de l'usage des produits qu'il a mis sur le marché.

**SFD** Société Francophone du Diabète

**TOLP** Les Territoires Ont La Parole : réunions des parties prenantes de la filière organisées par DASTRI à l'échelon régional

**UCD** Unité Commune de Dispensation : désigne les solutions médicamenteuses conduisant à une injection

**UDM** Unité de Dispositif Médical

**USPO** Union des Syndicats des Pharmaciens d'Officine



# SOMMAIRE

Une filière REP à la croisée d'enjeux de santé et d'environnement	4
Message du président	5
Message de la déléguée générale	6
Chiffres clés 2023	7
Faits marquants 2023	8
<b>Fiche 1</b> L'équipe et la gouvernance	9
<b>Fiche 2</b> 80 adhérents mobilisés pour prendre en charge la fin de vie de leurs produits	12
<b>Fiche 3</b> Le réseau DASTRI : 20 446 points de collecte au service des patients	15
<b>Fiche 4</b> La collecte et le traitement des DASRI sans électronique en 2023	17
<b>Fiche 5</b> La collecte et le traitement des DASRI avec électronique en 2023	25
<b>Fiche 6</b> Une REP innovante	30
<b>Fiche 7</b> Information et sensibilisation : la communication DASTRI auprès des parties prenantes	34
<b>Fiche 8</b> DASTRI en outre-mer	42
<b>Fiche 9</b> Des pharmaciens engagés dans une démarche éco-responsable	45

## ANNEXES

<b>Annexe 1</b> Les textes de référence en matière de DASRI PAT PCT	47
<b>Annexe 2</b> 36 pathologies entrent aujourd'hui dans le périmètre de la filière	48
<b>Annexe 3</b> Répartition des adhérents en fonction de leur activité	49
<b>Annexe 4</b> Collecte 2023 DASRI patients sans électronique - Les résultats en région	50
<b>Annexe 5</b> Réseau DASTRI : points de collecte et quantités collectées en 2023	52
<b>Annexe 6</b> Les opérations de traitement des DASRI sans électronique en 2023	54
<b>Annexe 7</b> Bilan Carbone DASTRI	56
<b>Annexe 8</b> Données financières 2023	57

# UNE FILIÈRE REP À LA CROISÉE D'ENJEUX DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé pour la troisième fois par les pouvoirs publics en décembre 2022, DASTRI est un éco-organisme unique en Europe, financé en totalité par les industriels de santé (entreprises du médicaments et fabricants de dispositifs médicaux) pour mettre en œuvre le principe de Responsabilité élargie du producteur.

Cet éco-organisme atypique se positionne à la croisée d'enjeux de santé et d'environnement, comme en témoigne le corpus législatif et réglementaire constitué de référence au Code de la santé publique et au Code de l'environnement.

Les textes de référence en matière de DASRI PAT PCT  **ANNEXE 1**

DASTRI met à disposition des patients en autotraitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic pour maladies infectieuses transmissibles une solution gratuite, simple et sécurisée pour l'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI) perforants qu'ils produisent à leur domicile lorsqu'ils se soignent ou se dépistent et qui présentent un risque pour la collectivité.

36 pathologies entrent aujourd'hui dans le périmètre de la filière  **ANNEXE 2**

La filière s'appuie sur la distribution gratuite de contenants (boîtes jaunes pour les DASRI sans électronique, boîtes violettes pour les DASRI avec électronique) par les 20 500 pharmacies d'officine de l'Hexagone et d'outre-mer et les PUI habilitées à faire de la rétrocession.

À vocation d'abord sanitaire, l'éco-organisme développe des solutions innovantes pour recycler les DASRI des patients et réduire les impacts environnementaux en tenant compte des spécificités et des contraintes de la filière.

En cohérence avec cette orientation, DASTRI a développé avec la FSPF en 2023, hors agrément, une solution pour la prise en charge des DASRI perforants issus des activités de vaccination réalisées en pharmacie.

# MESSAGE DU PRÉSIDENT



**YANNICK JÉGOU**  
Président de DASTRI



**Patients en autotraitement, pharmaciens, adhérents** : tel est le triptyque de la filière DASTRI.

Celui qui fait sa singularité par rapport aux autres filières REP. Celui qui fait sa force quand ces trois parties prenantes conjuguent leurs efforts. Si la filière ne saurait fonctionner sans l'implication des patients au quotidien à travers le geste de tri, elle repose tout autant sur celle des pharmaciens d'officine – qui la supportent en distribuant les boîtes DASTRI et en collectant les dispositifs médicaux utilisés par les patients –, et sur l'implication de ses adhérents (entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux) qui la financent à 100 %.

**Ces interactions entre les trois parties prenantes s'inscrivent dans l'action au quotidien.** En 2023,

première année complète de fonctionnement du circuit intégré de tri et de collecte des DASRI avec électronique, pharmaciens et patients ont œuvré de concert pour s'approprier les nouvelles boîtes violettes. Que doit-on mettre dans ces boîtes ? Comment les commander ? Comment les faire enlever ? Autant de nouvelles pratiques que ces acteurs doivent acquérir. Nous n'en sommes qu'au début, mais les résultats obtenus en 2023 montrent que la dynamique s'est engagée.

De leur côté, adhérents et pharmaciens – à travers leurs représentants –, ont négocié pendant plusieurs mois pour renouveler la convention DASTRI / FSPF-USPO, pierre angulaire du schéma de fonctionnement de la filière. La signature, intervenue fin février, a permis de reprendre les collectes en pharmacies.

**Ces interactions s'inscrivent également dans une vision à moyen/long terme,** celle d'une

approche éco-responsable, soucieuse de l'impact des activités de santé sur l'environnement. C'est le sens de la convention signée entre DASTRI et la FSPF, mais ouverte à tous les pharmaciens. En acceptant de collecter gratuitement, hors agrément, des déchets professionnels – les DASRI perforants issus des vaccinations en officine –, en même temps que les DASRI des patients, l'éco-organisme induit un bénéfice écologique puisqu'il réduit l'empreinte carbone de la collecte. Quant à la participation annuelle de 50 euros, versée par les pharmaciens qui souscrivent à cette solution, elle va contribuer aux démarches d'innovation et aux projets de recherche et développement initiés par l'éco-organisme à travers le DASTRI LAB – son centre technique dédié à l'innovation et à l'environnement –, dont certains, comme le réemploi des boîtes, auront un bénéfice direct pour les pharmacies. Il convient de saluer cette solution développée dans une dynamique gagnant /gagnant entre industriels et pharmaciens

Si l'enjeu sanitaire reste au centre de la filière DASTRI, l'actualité 2023 montre la prise en compte croissante des enjeux environnementaux.



# MESSAGE DE LA DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE



**LAURENCE BOURET**  
Déléguée générale  
de DASTRI



Avec quelques mois de recul, 2023 apparaît comme l'année où la filière DASTRI a réellement amorcé une transition.

**Du côté des DASRI sans électronique - le circuit des boîtes jaunes -**, 2023 clôt une période de suractivité, liée à la pandémie Covid. Le tonnage brut collecté et traité par l'éco-organisme, qui était passé de 1 331 tonnes en 2019 (dernière année pré-Covid) à 2 373 tonnes en 2022 (poids des tests et vaccins inclus), soit un bond de 78 %, reflue à 1 965 tonnes en 2023, soit une baisse de 17 % en un an.

Dans le même temps, le réseau de points de collecte DASTRI atteint une forme de palier, l'intégration des nouvelles pharmacies, qui se mettent en conformité avec la loi AGECE, étant compensée par la sortie du réseau d'un certain nombre de déchetteries et l'accélération des fermetures d'officines. Fin 2023, 20 446 points de collecte étaient au service des patients.

Quant au taux de collecte - 83 % en moyenne France -, il est stable par rapport à 2022 et en phase avec l'objectif de 82 % fixé par le cahier des charges pour 2023.

**Du côté des DASRI avec électronique - le circuit des boîtes violettes -**, une étape clé a été franchie, symbolisée par l'inauguration en juin de l'équipement de séparation pour recyclage des e-DASRI d'École-Valentin dans le Grand Besançon. Le taux de collecte atteint en 2023 - 35 % des pompes patch et des capteurs de glucose en continu mis en marché -, permet d'être optimiste concernant l'objectif de 55 % à atteindre en 2025. Cartons, piles, métaux et cartes électroniques sont dès à présent massifiés dans leurs filières respectives de recyclage

en sortie du processus industriel. Quant aux plastiques, des études sont menées au sein de DASTRI LAB avec plusieurs entreprises spécialisées, pour identifier les meilleures solutions de recyclage, si possible dans une logique de proximité, avec un objectif à terme : pouvoir réutiliser ces matériaux dans la production des futurs dispositifs médicaux<sup>1</sup>. Et boucler ainsi la boucle de l'économie circulaire. Cette évolution s'inscrit dans une montée en puissance des dispositifs médicaux connectés. Si, aujourd'hui, ils ne représentent encore qu'une petite partie des unités de DM mises en marché, la tendance de fond est claire : en un an, les quantités de DM sans électronique ont diminué de 0,5 % pendant que celles des DM avec électronique gérés par la filière augmentaient de 20 %.

**Le basculement progressif de la filière DASTRI vers l'économie circulaire** va par ailleurs pouvoir s'ancre sur d'autres innovations portées par le DASTRI LAB. Avec le soutien de Lilly France et de Sanofi, DASTRI devrait lancer en 2024 dans quatre régions pilote une expérimentation concernant le recyclage en France des stylos à insuline sans aiguille<sup>2</sup>. Des dispositifs médicaux sans électronique rejoindraient ainsi les e-DASRI dans la dynamique de l'économie circulaire. Quant aux boîtes jaunes DASTRI, distribuées chaque année à plus de 4 millions d'exemplaires et incinérées en même temps que les DASRI perforants, l'enjeu est de passer de l'usage unique à l'usage multiple et de diviser significativement la consommation de boîtes ! C'est l'objet du dossier déposé par DASTRI auprès de France Expérimentation pour une mise en œuvre, en cas d'autorisation des pouvoirs publics, dès 2025.



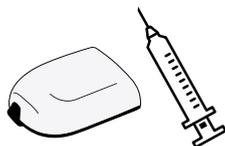
1. Ce qui supposera de déposer un dossier auprès de France Expérimentation pour déroger à la réglementation en vigueur.  
2. Arrêté d'autorisation en cours de publication.

# CHIFFRES CLÉS 2023



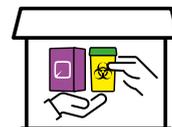
80

Nombre d'adhérents de DASTRI au 31.12.2023



1,38 Md

Nombre d'unités de dispositifs médicaux déclarées par les adhérents de DASTRI en 2023 (mises en marché en 2022), dont 6,36 millions de DASRI avec électronique.



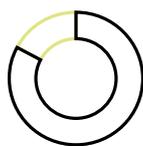
20 446

Nombre de points de collecte du réseau DASTRI en France au 31.12.2023 : 19 457 pharmacies, 936 déchetteries et 53 autres points de collecte (camions de collecte itinérante, PUI...).



4 100 649

Nombre de boîtes jaunes pour DASRI sans électronique distribuées aux pharmacies en 2023.



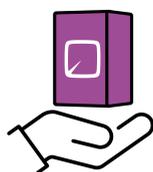
83 %

Taux de collecte 2023 (moyenne France) des DASRI patients sans électronique. Il est de 84 % dans l'Hexagone et de 68 % en outre-mer.



1 965 t

Tonnage brut (contenants et déchets issus de vaccination inclus) de DASRI sans électronique traité par DASTRI en 2023. Les contenants représentent 42 % de ce tonnage.



133 613

Nombre de boîtes violettes pour DASRI avec électronique distribuées aux pharmacies en 2023.



35 %

Taux de collecte 2023 des DASRI avec électronique (moyenne France).



68 t

Tonnage brut (contenants inclus) de DASRI avec électronique collecté par DASTRI en 2023 pour recyclage.

# FAITS MARQUANTS 2023



**21 FÉVRIER 2023**

## DASTRI SIGNE DEUX CONVENTIONS-CADRE

L'une, la nouvelle convention DASTRI/officines signée avec la FSPF et l'USPO pour une période renouvelable de deux ans, concerne les DASRI des patients en autotraitement et s'inscrit dans le cadre du renouvellement de l'agrément de l'éco-organisme pour la période 2023-2028. Cette signature a permis de reprendre début mars les collectes en pharmacie que DASTRI avait dû interrompre au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en l'absence de convention-cadre DASTRI/officines.

L'autre, signée avec la FSPF, également pour une période renouvelable de deux ans, concerne les DASRI perforants issus des vaccinations réalisées en pharmacie.



**SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023**

## 10<sup>e</sup> BAROMÈTRE IFOP-DASTRI

Le baromètre, réalisé par DASTRI depuis 2014 en partenariat avec l'IFOP auprès des patients en autotraitement et des pharmaciens, permet d'évaluer les pratiques et les perceptions de ces deux acteurs clés de la filière.



**27 JUIN 2023**

## PREMIÈRE MONDIALE AU DASTRI LAB EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

En présence d'une centaine de personnes – élus, représentants des pouvoirs publics, adhérents de l'éco-organisme, associations de patients... –, DASTRI inaugure la première unité de séparation pour recyclage des dispositifs médicaux avec électronique. Implantée au sein du DASTRI LAB – le centre technique de la filière dédié à l'innovation et à l'environnement –, elle renforce l'ancrage de la filière dans l'économie circulaire.



**18 OCTOBRE 2023**

## DASTRI ET LA FSPF ANIMENT UN LIVESTREAM AVEC LES PHARMACIENS

Objectif : expliquer aux pharmaciens qui pratiquent la vaccination comment souscrire à la solution de prise en charge de leurs DASRI perforants, inscrite dans la convention du 21 février, et accessible en ligne à partir du 19 octobre. Cette solution simple, optimisée et ouverte à tous, a été choisie par près de 11 000 pharmacies en 2023.

## FICHE 1

# L'ÉQUIPE ET LA GOUVERNANCE

## L'ÉQUIPE DASTRI

Volontairement réduite, l'équipe DASTRI compte moins d'une dizaine de collaborateurs permanents. Le comité de direction est composé de deux personnes :



**Laurence Bouret**

Déléguée Générale depuis janvier 2013, pilote les évolutions de l'éco-organisme au plan stratégique et opérationnel.



**François-Xavier Heurton**

Directeur Administratif et Financier. Il est l'interlocuteur privilégié des adhérents de l'éco-organisme et, à ce titre, pilote notamment la campagne annuelle de déclaration des produits mis en marché.

L'équipe est complétée par :

**Rémi Bardey** Office manager services financiers

**Julien Lanzarini** Responsable innovation et éco-conception

**Eva Heyne** Responsable collecte

**Valentin Compos Suarez** Chargé d'animation territoriale

**Vanessa Chirinos Telles** Chargée de communication

**Madeline Fontugne** Alternante en communication

Dans les DROM-COM, DASTRI s'appuie sur un facilitateur dans chaque territoire.

# LA GOUVERNANCE DE DASTRI

L'association, réagréée jusqu'au 31 décembre 2028 pour les dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement, y compris les équipements électriques et électroniques associés à de tels dispositifs, et par les utilisateurs d'autotests de maladies infectieuses transmissibles, est placée sous la responsabilité d'un Conseil d'administration et d'un Bureau et sous la tutelle de deux ministères.

## Conseil d'administration et Bureau

Le Conseil d'administration de DASTRI compte neuf membres représentant trois collèges : Médicaments (5 sièges), Dispositif Médical (2 sièges), Dispositif Médical In Vitro (2 sièges).

En 2023, les membres du Conseil d'administration sont :

### Collège Médicaments



**Elsa Biais-Sauvetre**  
Pfizer SAS



**Patrick Emiel**  
Novo Nordisk



**Yannick Jegou**  
MSD



**Pascal Joly**  
Medac



**Jean-Marc Lacroix**  
Sanofi Winthrop Industrie

### Collège Dispositif Médical



**Marie Pené-Marie**  
Roche Diabetes  
Care France



**Patrick Wernette**  
Insulet France

### Collège Dispositif Médical In Vitro



**Jean-François Flamant**  
Ypsomed France



**Méliani Réda Rebzani**  
LifeScan France SAS

Les membres du Bureau de DASTRI sont Yannick Jegou (MSD), président, Jean-Marc Lacroix (Sanofi Winthrop Industrie), vice-président ; Marie Pené-Marie (Roche Diabetes Care France), secrétaire, et Pascal Joly (Medac), trésorier.

En 2023, le conseil d'administration s'est réuni quatre fois : 9 mars, 26 juin, 26 septembre et 14 décembre 2023.

Deux assemblées générales se sont tenues le 25 janvier et le 30 mars 2023.

L'association est placée sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

Le censeur d'État de DASTRI, M. André Leprince Granger, participe à tous les CA et AG.

# LA GOUVERNANCE DE LA FILIÈRE

## Comité des Parties Prenantes

En 2022, DASTRI a mis en place le Comité des parties prenantes de la filière, nouvelle instance créée par la loi AGECE. Ce comité de douze membres (deux par collège) réunit des représentants des producteurs (adhérents de DASTRI), des opérateurs de collecte, des collectivités locales et des associations d'usagers du système de santé (associations de patients) ainsi que des représentants des professionnels libéraux de santé et des institutions de santé, les membres de ces deux collèges ne prenant pas part aux votes du comité. En 2023, le comité s'est réuni à trois reprises :

- le 28 mars, pour rendre son avis sur la convention gestionnaire point de collecte 2023-2024 et sur l'évolution du règlement intérieur du CPP.
- le 20 septembre, pour rendre son avis sur le plan de communication 2023-2025 et sur le plan outre-mer 2023-2025.
- le 13 décembre, pour rendre son avis sur la synthèse des plans de prévention et d'éco-conception, sur le programme pluriannuel de primes et pénalités et sur la composition du comité technique et opérationnel.

Le CPP a rendu un avis favorable sur l'ensemble des sujets.

## Comité technique opérationnel de gestion des DASRI

Le cahier des charges, sur la base duquel DASTRI a été réagréé pour six ans en décembre 2022, prévoit la mise en place d'un comité technique opérationnel de gestion des DASRI, chargé d'assurer une concertation sur les exigences de gestion des déchets et d'examiner les évolutions à apporter à ces exigences. Lors de la réunion de décembre du Comité des parties prenantes, appelé à se prononcer sur la composition du CTO, les représentants des associations de patients ont exprimé le souhait de ne pas être représentés au CTO, qui est de ce fait constitué de représentants des opérateurs de gestion des DASRI et des organisations de pharmaciens. Le CTO s'inscrit ainsi dans la continuité du comité d'orientation opérationnel réuni une fois par an par DASTRI durant son deuxième agrément.

## Commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CiFREP)

La commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs (CiFREP) est chargée de rendre des avis consultatifs et publics sur différents sujets relatifs à la filière tels que projet d'arrêté portant cahier des charges, demande d'agrément de l'éco-organisme, projet d'arrêté relatif aux modulations des contributions financières versées par les producteurs.

La CiFREP est composée d'un président, nommé par le ministre chargé de l'environnement, et de cinq collègues - producteurs, collectivités territoriales, associations, opérateurs de la gestion des déchets, État -, dont la composition ne reflète pas les spécificités de la filière DASTRI et de son positionnement atypique au regard de la représentation très limitée ou de l'absence de représentants des principaux acteurs de la filière : entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux au sein du collège producteurs ; associations de patients au sein du collège associations ; représentant du ministère de la Santé et de la Prévention au sein du collège de l'État. Le président peut toutefois inviter des représentants spécifiques à la filière, en fonction de l'ordre du jour.

En 2023, la CiFREP n'a pas mis à l'ordre du jour de sujet concernant la filière DASTRI.

## FICHE 2

# 80 ADHÉRENTS MOBILISÉS POUR PRENDRE EN CHARGE LA FIN DE VIE DE LEURS PRODUITS

En 2023, quatre entreprises ont rejoint la filière DASTRI : Amazon services Europe, Arrow, Embeckta et Medtrum. Et deux adhérents – Viatris Medical SAS et Viatris SAS – ont fusionné et donné naissance à Viatris Santé. Au 31 décembre 2023, DASTRI compte ainsi 80 adhérents vs 77 fin 2022.

Répartition des adhérents en fonction de leur activité  ANNEXE 3

Les adhérents de DASTRI présentent une grande diversité de profils :

- une majorité (52 soit 65 %) sont des entreprises mixtes, simultanément fabricants de médicaments et de dispositifs médicaux. 23 adhérents relèvent de la catégorie dispositifs médicaux et 5 de celle des entreprises du médicament.
- certains adhérents sont de grands groupes ; d'autres des PME.
- la grande majorité d'entre eux sont des filiales de groupes dont les sociétés mère – et donc les centres de décision – sont basés hors de l'Hexagone, dans une vingtaine de pays.<sup>3</sup>

### 1,38 milliard d'unités de dispositifs médicaux déclarées par les adhérents en 2023

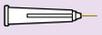
Pour financer les missions de l'éco-organisme, les adhérents versent à DASTRI une contribution calculée sur la base d'un barème en fonction notamment des quantités de produits déclarées.

Le montant des cotisations appelé en 2023, au regard des déclarations adressées par les adhérents au premier trimestre 2023, est calculé sur la base des quantités mises en marché au titre de l'année 2022.

<sup>3</sup>. Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Suède, Suisse.

Comparées à l'année précédente, ces déclarations font apparaître une quasi-stagnation du nombre d'unités de dispositifs médicaux mises en marché (1 382 119 403 unités vs 1 388 306 946), avec toutefois des évolutions très diverses d'une catégorie de produit à une autre, qui reflètent l'évolution des pratiques des patients en auto-traitement :

- le nombre d'UDM avec électronique augmente de plus de 20 % en un an (6 364 140 mis en marché en 2022 vs 5 299 900 en 2021).
- les quantités de lancettes diminuent (680 477 161 unités vs 728 144 634, soit -6,6 %).
- alors que le nombre d'aiguilles pour stylo augmente de 5,2 % (611 352 874 unités vs 581 186 452).

UDM		QUANTITÉS
	Lancettes et autopiqueurs à usage unique et barillets à lancettes	680 477 161
	Aiguilles pour stylo	611 352 874
	Aiguilles seules	23 100 360
	Microperfuseurs	233 005
	Sets de transfert	3 893 227
	Cathéters	4 216 178
	Cathéters tout en un	1 631 385
	Stylos avec aiguille sertie ou avec aiguille rétractable	17 868 847
	Seringues avec aiguille solidaire	23 810 625
	Imijects	340 428
	Auto-piqueurs pour autotests	167 948
	Inserteurs sans EEE*	8 663 225
	Inserteurs avec EEE	652 003
	Pompes avec EEE	5 712 137
		<b>TOTAL UDM</b>
		<b>1 382 119 403</b> <b>(- 0,4 %)</b>
		<b>TOTAL UCD</b>
		<b>97 231 607</b> <b>(+ 7,8 %)</b>

\*EEE : Équipement électrique et électronique

# UNE FILIÈRE REP FINANÇÉE À 100 % PAR LES ADHÉRENTS, SANS RÉPERCUSSION POUR LES PATIENTS

Contrairement aux autres filières REP, qui répercutent leur coût de fonctionnement sur les consommateurs, le montant des contributions payées par les adhérents de DASTRI n'est pas répercuté sur les patients du fait des modalités de fixation des prix des médicaments et des dispositifs médicaux.

Le barème des contributions est basé sur les coûts induits par la gestion des déchets et des objectifs de collecte fixés à DASTRI par le cahier des charges.

## Mode de calcul des contributions pour les DASRI sans électronique

Le principe est celui d'une répartition du coût de la filière selon une logique 50/50 : 50 % pour la partie médicaments et 50 % pour la partie dispositifs médicaux.

Le calcul de la quote-part imputable à chaque adhérent pour l'année 2023 s'appuie sur le budget prévisionnel voté pour l'année en Assemblée Générale par les adhérents. De ce total est soustrait le montant des cotisations forfaitaires (5 000 euros x nombre d'adhérents).

Le solde (budget – cotisations forfaitaires) est divisé par 2 : la moitié de ce montant est répartie entre les adhérents concernés au prorata du nombre et du volume des unités de dispositif médical mises sur le marché en année N-1 ; l'autre moitié est répartie entre les adhérents qui mettent sur le marché des UCD (unités communes de dispensation, c'est-à-dire les médicaments conduisant obligatoirement à l'utilisation d'un DM perforant).

## Mode de calcul des contributions pour les DASRI avec électronique

Concernant les e-DASRI, et en l'absence de visibilité concernant les caractéristiques de ces produits et leur nombre, les entreprises du collectif ont choisi depuis 2016 de faire supporter aux seules entreprises concernées les coûts spécifiques induits (boîtes différentes, traitement différent des déchets...). En contrepartie, elles ne contribuent pas aux dépenses mutualisables avec l'ensemble des entreprises du collectif (frais de structure...). Cela n'entraîne donc aucun impact sur la contribution des metteurs en marché des DASRI perforants sans électronique. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique gagnant/gagnant entre industriels toujours recherchée par l'éco-organisme.

En 2023, le montant total appelé auprès des adhérents pour financer les missions sous agrément de l'éco-organisme concernant les DASRI des patients s'est élevé à 12 623 667 euros HT

## Critère d'éco-modulation pris en compte

Le cahier des charges prévoit que l'éco-organisme propose un système de primes et pénalités destiné à favoriser la recyclabilité des produits.

Dans le cas de DASTRI, seuls les DASRI avec électronique peuvent justifier un tel système, les DASRI perforants sans électronique devant, en application de la réglementation, être incinérés.

Lors de la réunion du 13 décembre 2023, DASTRI a présenté aux membres du comité des parties prenantes un programme de pénalités pour les e-DASRI pouvant aller de +10 % (en 2024) à +20 % (en 2028) applicables aux contributions pour des produits susceptibles de perturber leur recyclage et ayant un impact négatif sur l'environnement. Le CPP a rendu un avis favorable à l'unanimité. Le critère retenu déclenchant cette pénalité est la présence de retardateurs de flamme bromés dans les plastiques composant les dispositifs médicaux concernés.

## FICHE 3

# LE RÉSEAU DASTRI : 20 446 POINTS DE COLLECTE AU SERVICE DES PATIENTS

DASTRI s'appuie sur un réseau de collecte très dense, gage de simplicité pour les patients et d'efficacité pour la filière. Il est constitué principalement des pharmacies d'officine et complété par des déchetteries – notamment en Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes – et d'autres catégories de points de collecte (camions itinérants en zones de montagne, PUI, laboratoires de biologie médicale...). Après dix années de progression continue, le réseau DASTRI atteint une forme de palier, conséquence d'évolutions contrastées des différentes catégories de PDC :

- 279 pharmacies ont intégré le réseau DASTRI en 2023. Une évolution contrebalancée pour partie par l'impact des fermetures de pharmacies qui ont tendance à s'accélérer. Fin 2023, 19 457 pharmacies étaient points de collecte DASTRI en France vs 19 284 fin 2022. À noter : environ un millier d'officines devraient encore rejoindre le réseau pour se mettre en conformité avec la loi AGECE qui stipule que toutes les pharmacies doivent accepter les DASRI des patients en autotraitement.
- en parallèle, la réduction du nombre de PDC dans les autres catégories, engagée depuis plusieurs années, s'est poursuivie (-8 %).

Au global, le réseau DASTRI comptait en France 20 446 PDC fin 2023 vs 20 364 fin 2022, auxquels s'ajoutent les seize pharmacies point de collecte de la Principauté de Monaco.

### Répartition par catégorie des 20 446\* PDC DASTRI au 31.12.2023

\*20 462 avec les  
16 pharmacies qui  
constituent le réseau  
DASTRI dans la  
Principauté de Monaco.

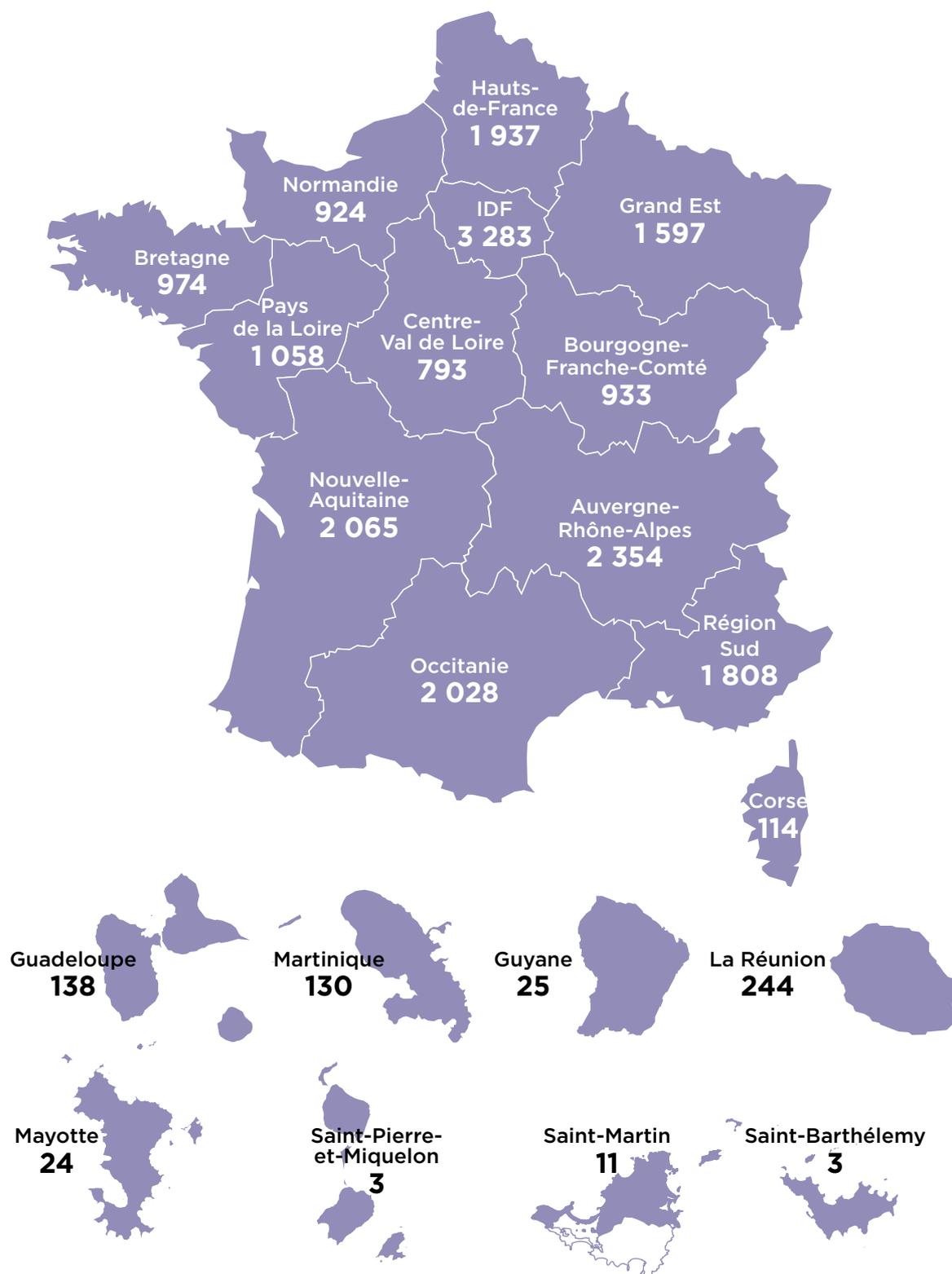
  
**19 457**  
pharmacies  
(95,1 %)

  
**936**  
déchetteries et bornes  
en collectivités locales (4,6 %)

  
**53**  
autres profils  
(0,3 %)

# 95 % DES PHARMACIES ONT INTÉGRÉ LE RÉSEAU DASTRI

Le réseau de PDC DASTRI au 31.12.2023



## FICHE 4

# LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DASRI SANS ÉLECTRONIQUE EN 2023

## 4,1 MILLIONS DE BOÎTES JAUNES DISTRIBUÉES EN 2023

Les dispositifs médicaux perforants à risque infectieux sans électronique sont stockés, après utilisation, dans des boîtes en plastique jaune à couvercle vert, disponibles gratuitement en pharmacie. Toutes les pharmacies ont l'obligation de distribuer ces contenants aux patients en autotraitement. Ces boîtes, à usage unique, sont fournies gratuitement aux pharmacies qui les commandent sur le site internet de DASTRI, et sont livrées dans un délai de cinq jours ouvrés, dans l'Hexagone comme en Outre-mer. Depuis 2021, deux formats de boîtes jaunes sont proposés : les boîtes grand format, pour le stockage au domicile, et les boîtes petit format pour les autres usages (mobilité, autotests de diagnostic VIH...). Les boîtes jaunes sont par ailleurs également utilisées par les pharmaciens qui ont souscrit à la solution DASTRI-FSPF pour stocker les déchets perforants issus des vaccinations en officine.

En 2023, DASTRI a livré 4,1 millions de boîtes jaunes aux 17 218 pharmacies ayant passé commande à l'éco-organisme. La diminution, amorcée en 2022, s'est poursuivie, conséquence de la baisse d'intensité de l'épidémie Covid. Elle s'accompagne d'une réduction sensible des livraisons en contenants de stockage en PDC : caisses carton jaunes (273 240 distribuées en 2023 vs 344 504 en 2022 soit -20 %) et fûts plastique jaunes (32 250 en 2023 vs 42 021, soit -23 %).



# 4 100 649

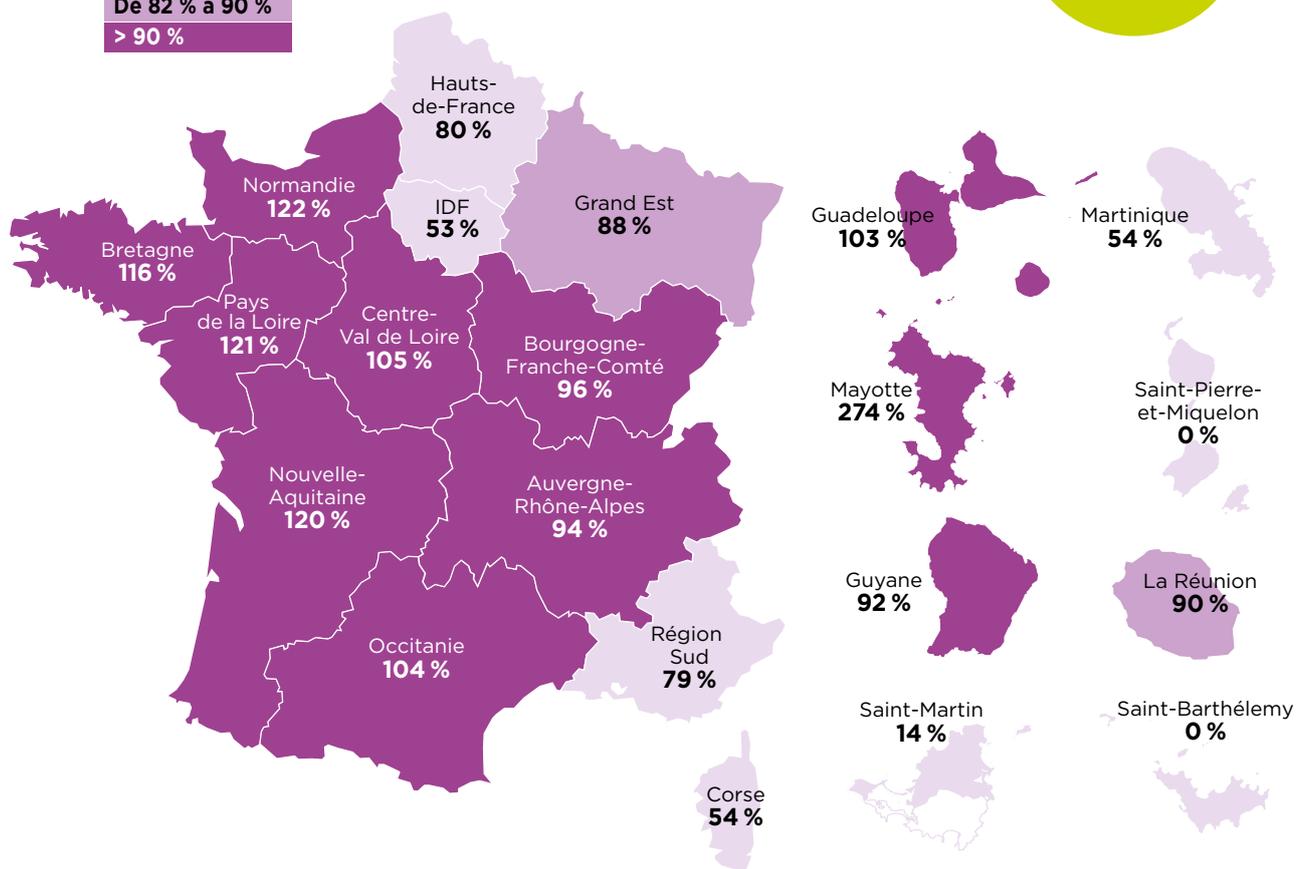
C'est le nombre de boîtes jaunes distribuées en 2023 par DASTRI au réseau officinal. 88 % sont des boîtes jaunes grand format\*.

\*DASTRI estime que 3 % environ de ces boîtes ont été utilisées par les pharmacies pour stocker les DASRI issus de vaccinations en officine.

# TAUX DE DISTRIBUTION DES BOÎTES À AIGUILLES EN 2023 PAR RAPPORT AU BESOIN PATIENT ESTIMÉ

89%

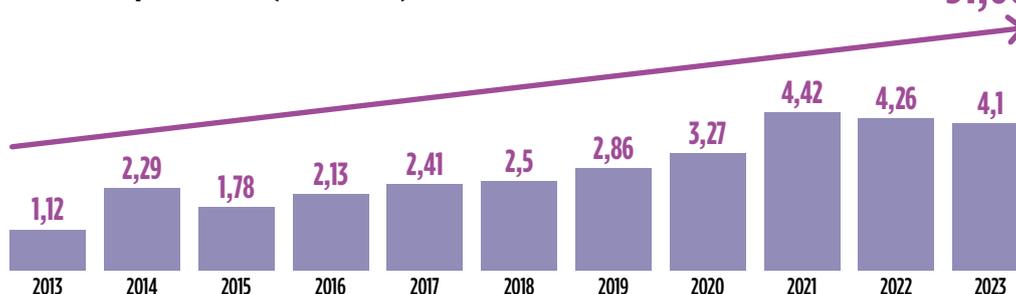
< 82 %  
De 82 % à 90 %  
> 90 %



## Plus de 31 millions de boîtes jaunes distribuées depuis la création de DASTRI

Nombre de boîtes à aiguilles DASTRI distribuées gratuitement en pharmacies (en millions)

Total cumulé  
**31,06**



# APPELS D'OFFRES CONTENANTS ET LOGISTIQUE : CONTINUITÉ ET QUELQUES CHANGEMENTS

En 2023, l'éco-organisme a organisé son 5<sup>e</sup> appel d'offres contenants – fabrication des boîtes jaunes patients grand et petit format, des caisses carton et des fûts plastique pour stockage en PDC – depuis la création de la filière (le précédent remontait à 2020). Lancé en juin 2023, il a permis de réceptionner 11 offres émanant de 7 entreprises. La sélection s'est appuyée sur une grille de cinq critères identique à celle de 2020.

	Pondération
<b>Critères qualitatifs</b>	
Intérêts techniques du produit	30 %
Détail de l'organisation des prestations	20 %
Aspects liés au développement durable	10 %
Organisation générale de la société	5 %
<b>Critère financier</b>	
Valeur économique de l'offre	35 %

À l'issue de l'appel d'offres, trois des prestataires de DASTRI ont été reconduits :

- HOSPIDEX pour la boîte plastique grand format, qui intègre 20 % de plastique recyclé.
- CARTOSPE pour les caisses carton, qui intègrent 70 à 80 % de carton recyclé.
- PLAZUR pour les fûts plastique.

En revanche, pour la boîte plastique patient de petit format, DASTRI a retenu l'offre de STIL'ECO<sup>4</sup> fabriquant français, qui remplace SANYPICK fabriquant espagnol.

Autre appel d'offres organisé en 2023, celui permettant de sélectionner le logisticien chargé de distribuer les boîtes DASTRI jaunes et violettes. 5 entreprises ont fait une offre en réponse à l'AO publié le 12 juin : ALLOGA, COPITEXTE, CSP-MOVIANTO, OCP, VIAPOST.

À l'issue de l'analyse des offres sur la base d'une dizaine de critères – mode de fonctionnement opérationnel, respect des délais, capacité d'adaptation à d'éventuels surcroîts d'activité, systèmes d'informations mis en œuvre, démarche RSE de la société, capacité d'innovation et de conseil... –, DASTRI a retenu l'offre de COPITEXTE. Le nouveau prestataire sélectionné remplace ainsi CSP-MOVIANTO, logisticien de l'éco-organisme depuis la création de la filière.

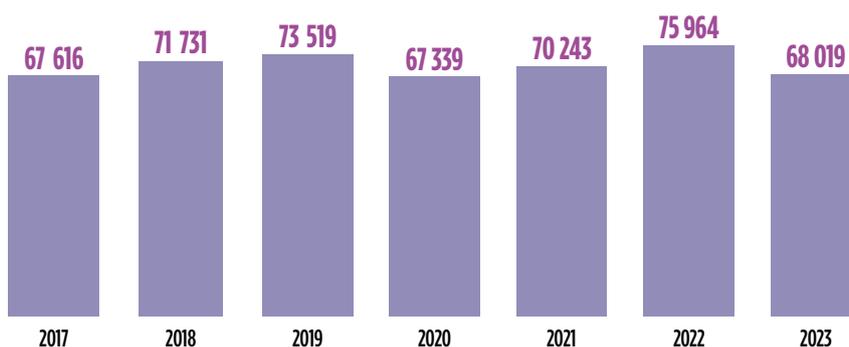
4. STIL'ECO avait remporté le marché des boîtes patients de 1 L à la création de la filière en 2013 puis celui des boîtes de petit format 0,5 L en 2018.

# OPÉRATIONS DE COLLECTE : RETOUR PROGRESSIF VERS L'AVANT-COVID

Les DASRI perforants sans électronique rapportés dans les PDC sont enlevés par les opérateurs selon une fréquence définie au regard des tonnages collectés (semestrielle, trimestrielle, hebdomadaire...)<sup>5</sup>. En 2023, DASTRI a procédé à 68 019 enlèvements. Un chiffre en nette diminution par rapport aux deux années précédentes (-10,5 % vs 2022), qui s'explique par la moindre intensité de la pandémie Covid. L'autorisation accordée aux pharmaciens de procéder aux tests antigéniques et sérologiques puis à la vaccination contre la Covid-19 pour lutter contre la maladie avait généré une forte augmentation des DASRI en pharmacie<sup>6</sup>. Les pharmaciens avaient sollicité l'éco-organisme pour obtenir davantage de contenants et des enlèvements additionnels.

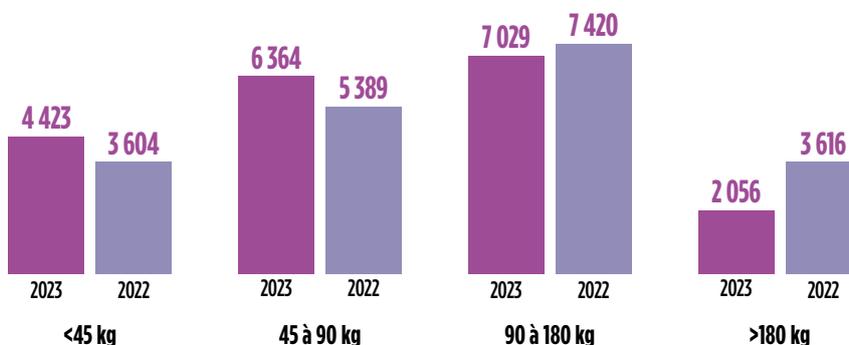
Cette même évolution à la baisse est constatée dans les tonnages collectés : en 2023, le pourcentage de PDC ayant collecté moins de 45 kg dans l'année augmente de 23 % par rapport à 2022 alors que, dans le même temps, celui des PDC ayant collecté plus de 180 kg diminue de 43 %.

## Évolution du nombre d'enlèvements dans le réseau DASTRI



## Évolution de la répartition des PDC collectés\* selon le tonnage brut collecté annuel

\*Soit un total de PDC effectivement collectés de 19 872 en 2023 et 20 029 en 2022.

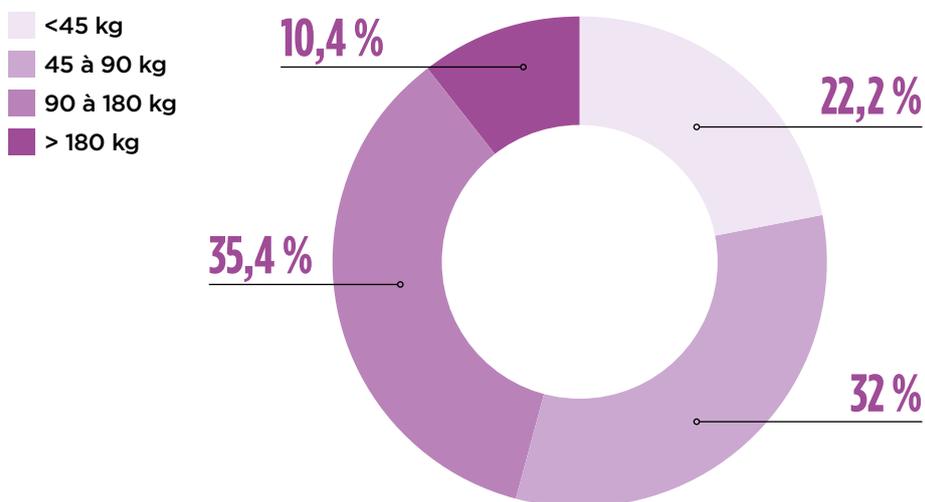


5. Exemple : la réglementation prévoit une fréquence d'enlèvement semestrielle si le tonnage collecté est inférieur à 180 kg sur 12 mois lissés.

6. Bien qu'il s'agisse de DASRI professionnels, donc hors agrément de la filière, les pouvoirs publics ont demandé à DASTRI de les collecter et de les traiter en échange du versement d'une subvention jusqu'au 31 août 2022.

# RÉPARTITION DES PDC EN 2023

## Selon le tonnage brut collecté



## Selon la fréquence de collecte



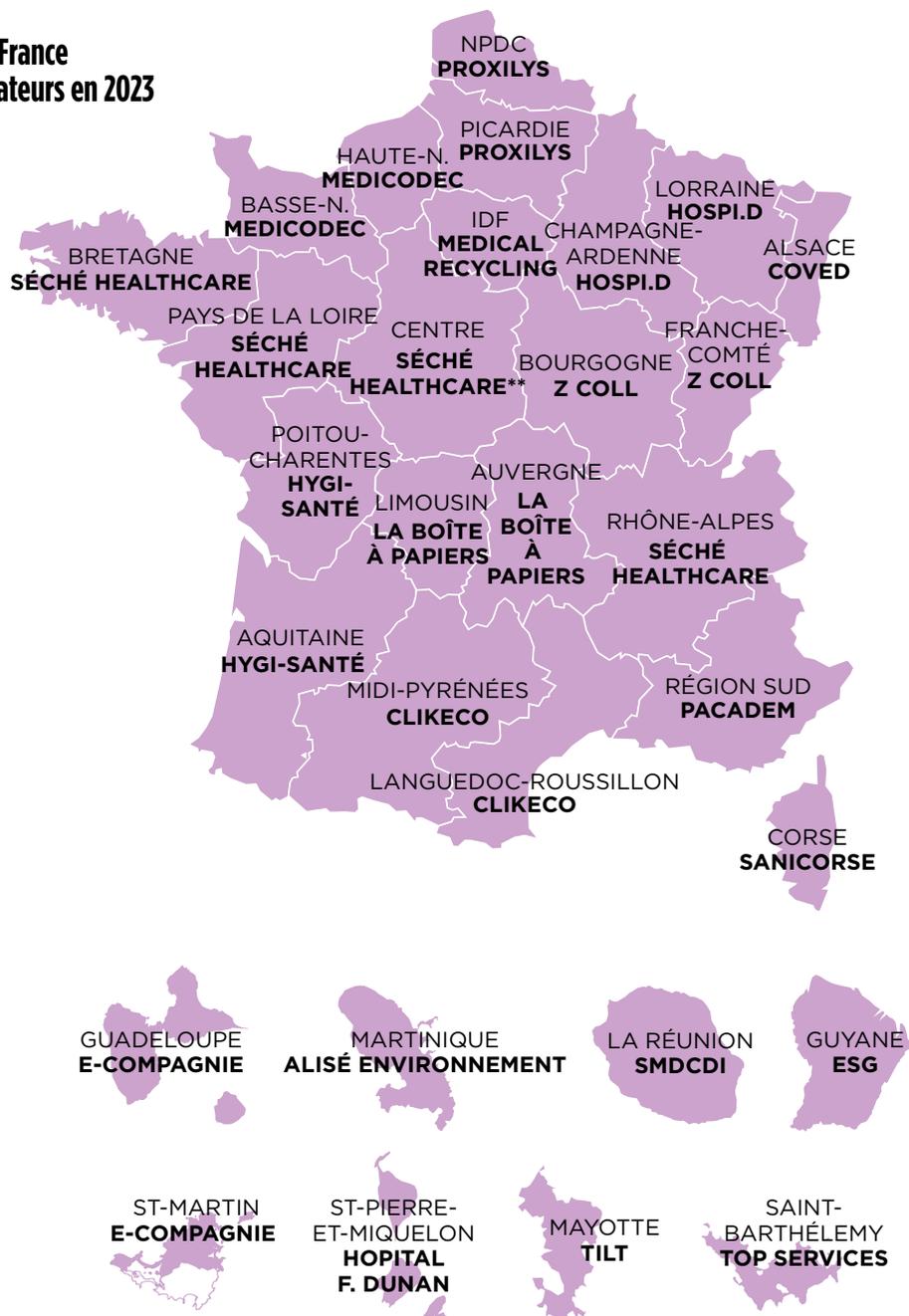
En application de la réglementation, 89,6 % des PDC auraient pu être collectés en 2023 selon une fréquence semestrielle.

Côté opérateurs, l'actualité 2023 a également été marquée par l'organisation du quatrième appel d'offres depuis la création de la filière. Initialement prévu en 2022, il a été décalé en 2023 pour prendre effet en 2024 jusqu'à fin 2026. Plusieurs changements sont à noter à l'issue du processus de sélection :

- dans l'Hexagone, une approche à l'échelle des 13 nouvelles régions (vs organisation en 22 régions).
- MEDICAL RECYCLING, reconduit en Île-de-France, devient également l'opérateur DASTRI de la région Bourgogne-Franche-Comté.
- Z COLL, prestataire jusqu'en 2023 en Bourgogne et en Franche-Comté, opérera avec HOSPI. D en région Grand Est.

L'AO s'étant révélé infructueux en Corse et dans cinq des huit DROM-COM, DASTRI a poursuivi ses investigations pour identifier des solutions de collecte et de traitement dans ces territoires.

### Carte de France des opérateurs en 2023



# 84 % DES DASRI PATIENTS SANS ÉLECTRONIQUE COLLECTÉS EN 2023 DANS L'HEXAGONE

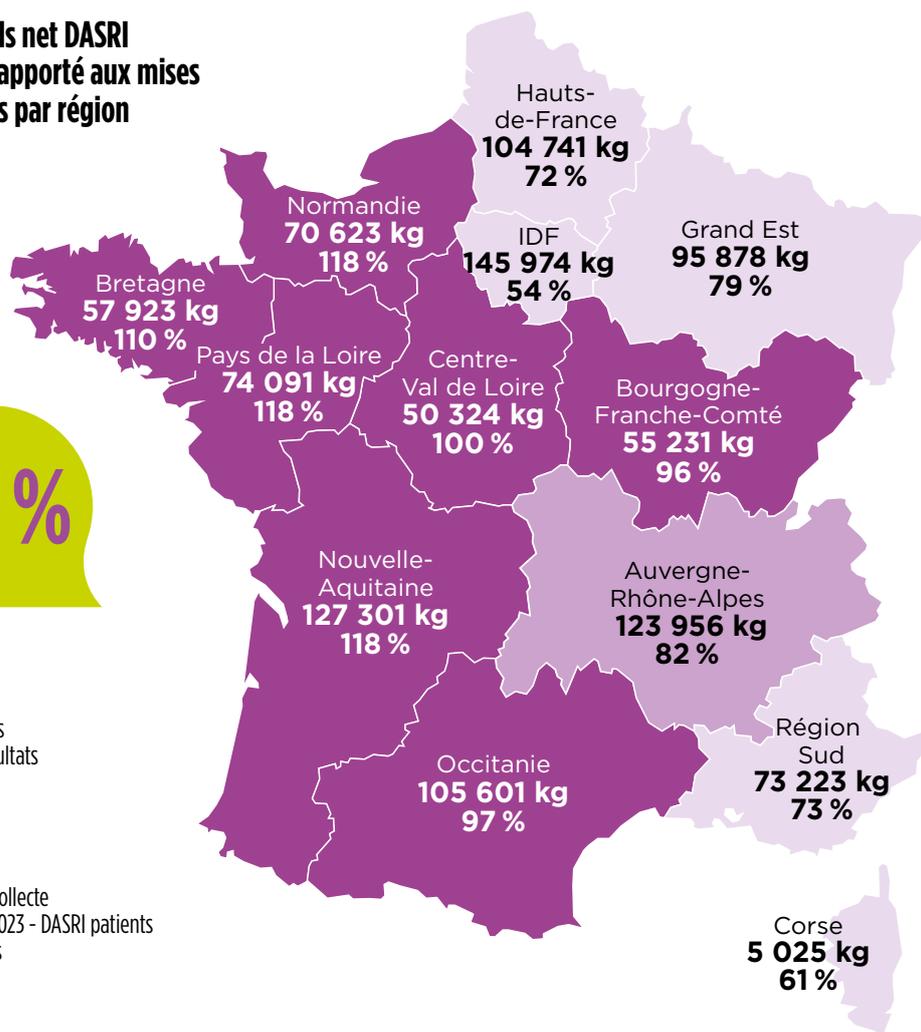
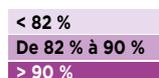
En 2023, DASTRI a collecté 1 118 tonnes de DASRI patients sans électronique (poids net hors contenants), soit un taux de collecte en moyenne France de 83 %, identique à la performance de 2022 et supérieur d'un point à l'objectif fixé pour 2023 par le cahier des charges.

À noter, dans l'Hexagone (taux de collecte de 84 %), une légère amélioration des résultats de l'Île-de-France : 54 % vs 48 % en 2022. Le taux progresse notamment à Paris (67 % vs 52 %), dans les Hauts-de-Seine (60 % vs 43 %), dans le Val-de-Marne (56 % vs 45 %) et dans l'Essonne (64 % vs 56 %). Mais il reste très faible en Seine-Saint-Denis (28 % comme en 2022).

En outre-mer, le taux de collecte est de 68 % du gisement estimé (moyenne des huit territoires), avec des différences notables d'un territoire à l'autre : 75 % à la Guadeloupe et 71 % à la Réunion, mais 55 % à la Martinique et 64 % en Guyane.

Le tonnage brut (vaccins et contenants inclus) s'élève à 1 965 tonnes<sup>7</sup>, en diminution sensible par rapport à 2022 (-17 %), compte tenu de la baisse d'intensité de la pandémie Covid.

## Collecte 2023 - Poids net DASRI sans électronique rapporté aux mises en marché réparties par région



Collecte 2023 DASRI patients sans électronique - Les résultats en région



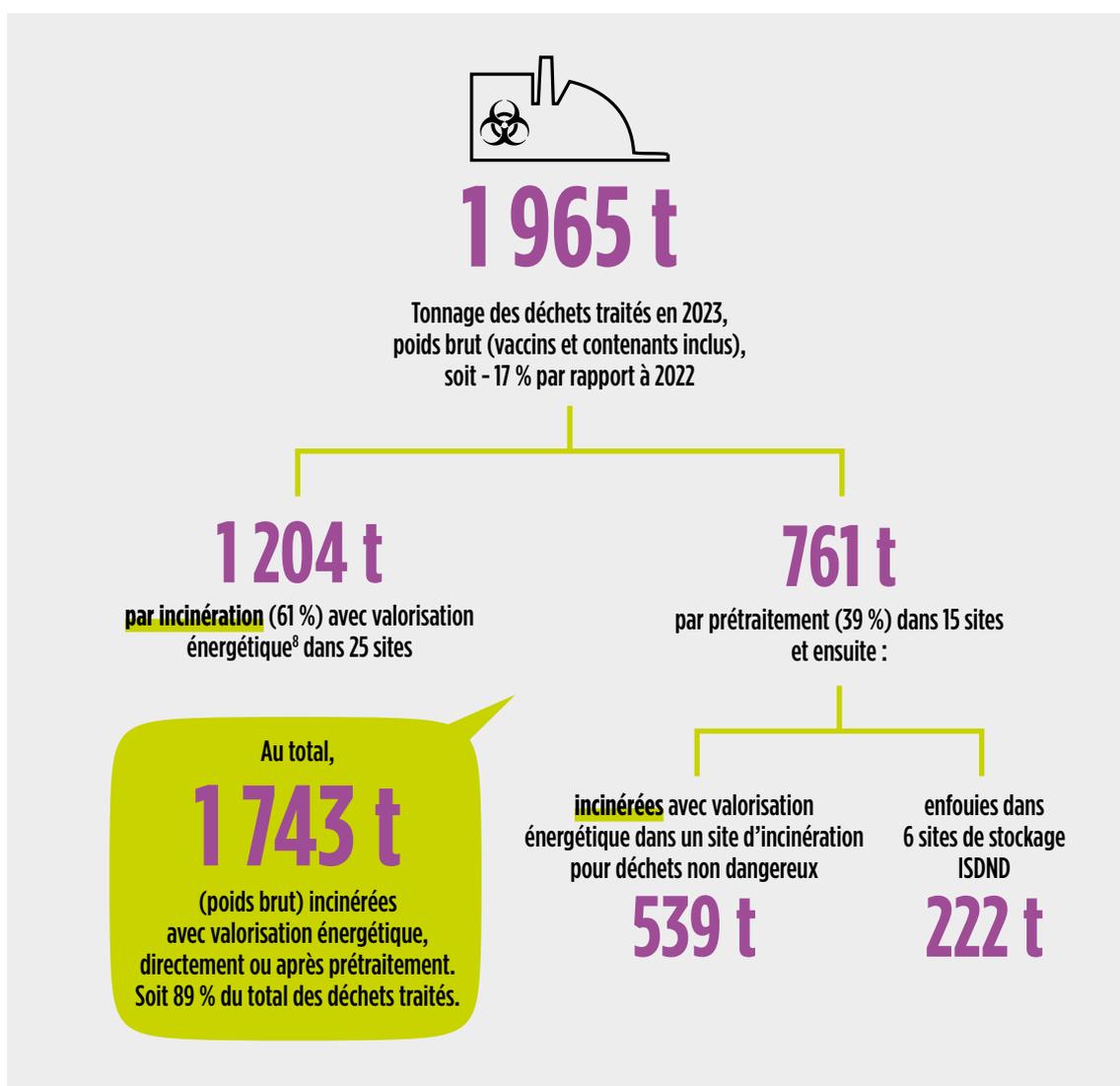
Réseau DASTRI : points de collecte et quantités collectées en 2023 - DASRI patients sans électronique et vaccins



7. Dont 221 kg pour la principauté de Monaco.

# TRAITEMENT DES DASRI SANS ÉLECTRONIQUE : 89 % DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Les DASRI sans électronique collectés sont destinés à être éliminés (et non pas recyclés), conformément à la réglementation. Selon les territoires et les opérateurs, les déchets sont acheminés soit vers un incinérateur habilité à traiter les DASRI, soit vers un centre de prétraitement (par broyage et désinfection). Après prétraitement, les déchets sont incinérés en unité de valorisation énergétique (UVE) pour déchets non dangereux ou enfouis dans des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND).



En 2023 les contenants (pour DASRI PAT et DASRI PROs) ont représenté 820 tonnes, soit 42 % du total traité, d'où l'intérêt de pouvoir évoluer vers des contenants réutilisables.

Les opérations de traitement des DASRI sans électronique en 2023 – Les installations de traitement  ANNEXE G

8. À l'exception des 44 tonnes traitées à Saint-Barthélemy doté d'un incinérateur simple.

## FICHE 5

# LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DASRI AVEC ÉLECTRONIQUE EN 2023

## 134 000 BOÎTES VIOLETTES DISTRIBUÉES EN 2023

Recycler les DASRI avec électronique implique de demander aux patients et aux pharmaciens de les stocker séparément des DASRI sans électronique. Afin de simplifier le geste de tri, les dispositifs médicaux usagés avec électronique sont collectés auprès des patients selon le même circuit que les DASRI sans électronique. Certains patients sont en effet utilisateurs des deux types de dispositifs médicaux. Mais les boîtes remises gratuitement aux patients en pharmacie – en carton de couleur violette – sont clairement différenciées des boîtes jaunes pour DASRI sans électronique. Ces boîtes violettes sont commandées par les pharmaciens auprès de DASTRI selon le même processus – via le site internet de l'éco-organisme – et également livrées en cinq jours ouvrés. Boîtes violettes patients et caisses cartons violettes pharmaciens sont fabriquées par CARTOSPE, sélectionné lors de l'appel d'offres.

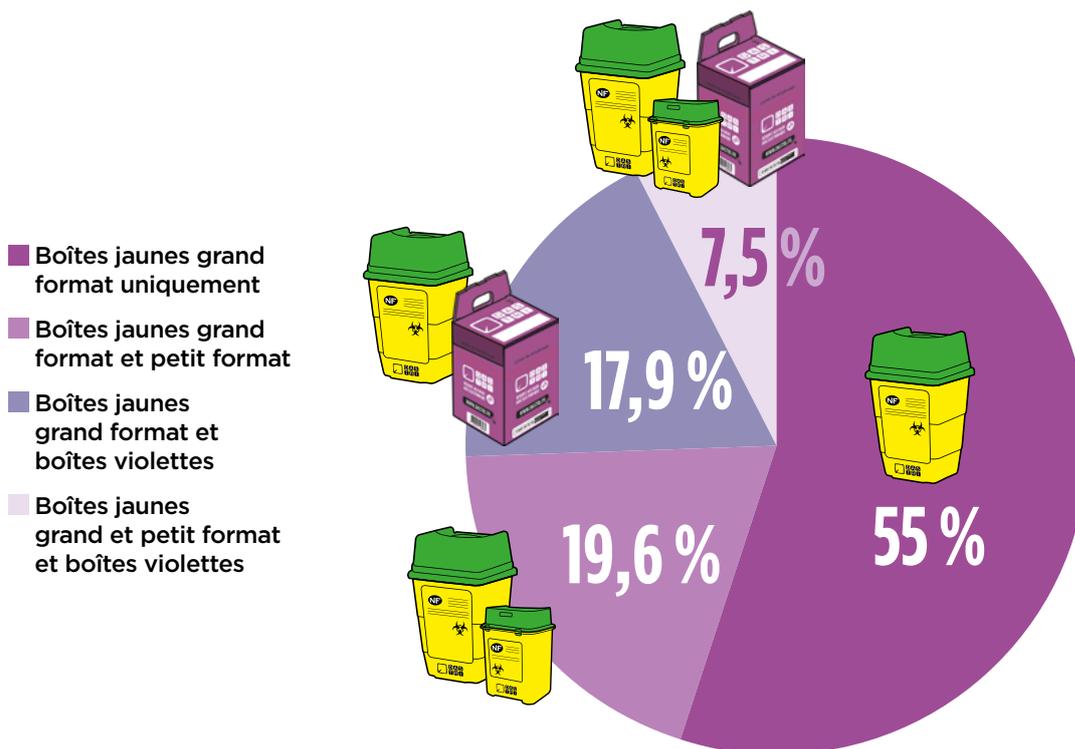
En 2023, 9 502 pharmacies ont commandé des boîtes violettes pour leurs patients utilisateurs de pompes patch Insulet et Medtrum et de capteurs Dexcom. Au total, 133 613 boîtes violettes ont été distribuées pendant cette première année complète<sup>9</sup> de fonctionnement du circuit e-DASRI.



9. Les boîtes violettes ont été lancées en mars 2022 et leur distribution a commencé fin mars-début avril.

## EN 2023, 1 COMMANDE SUR 4 INTÈGRE DES BOÎTES VIOLETTES

Les boîtes violettes, à l'instar des boîtes jaunes petit format ne sont pas commandées seules mais en complément d'une commande de boîtes jaunes grand format. L'analyse des quelque 62 000 commandes traitées en 2023 montre que les boîtes violettes étaient présentes dans plus d'une commande sur quatre (vs 19 % des commandes en 2022).



## TAUX DE COLLECTE 2023 DES E-DASRI : 35 %

Les boîtes violettes ont fait l'objet de deux collectes en pharmacie par le logisticien de DASTRI (février et octobre 2023). Et ont été acheminées vers l'unité de séparation pour recyclage après désinfection des fractions matière issues de ces dispositifs médicaux implantée au sein du DASTRI LAB sur la commune d'École-Valentin dans le Grand Besançon.

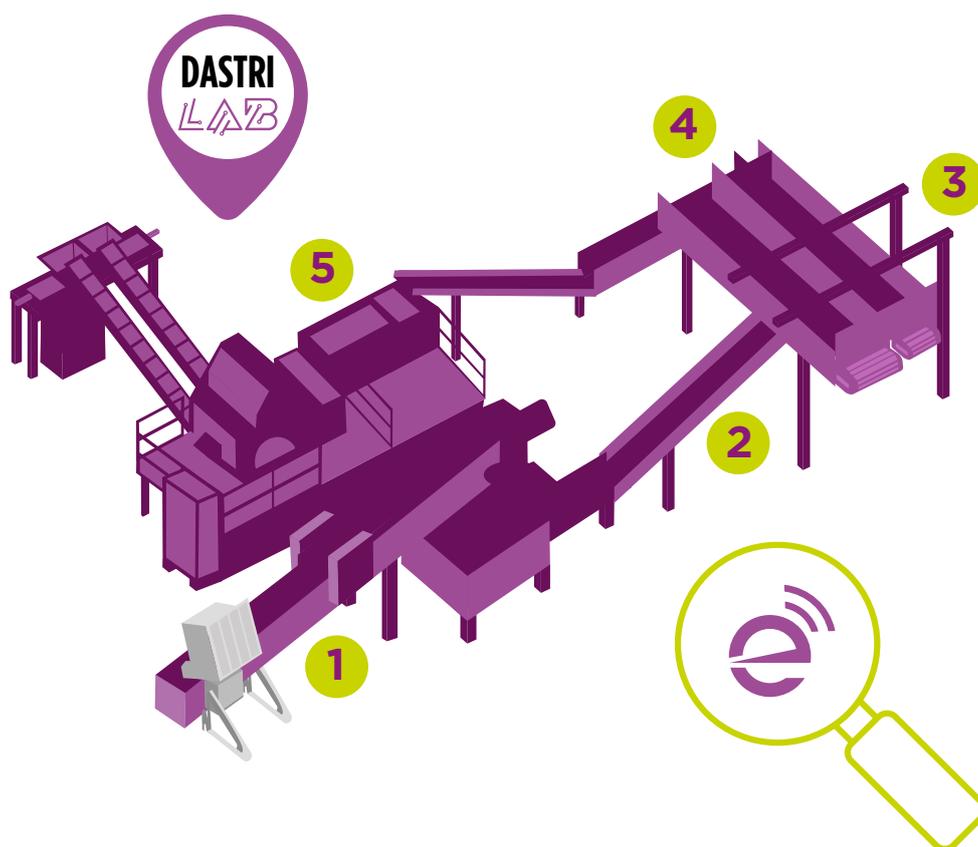
L'ensemble des collectes représente un poids net de 60 tonnes (hors contenants). Rapporté aux quantités mises en marché, cela représente un taux de collecte de 35 %. Une performance certes inférieure à l'objectif très élevé fixé par le cahier des charges pour 2023 (50 %). Mais une performance encourageante, à l'issue de cette première année complète de fonctionnement du circuit boîtes violettes, qui devrait permettre à DASTRI d'atteindre l'objectif de collecte fixé pour 2025 (55 %). Il convient de noter que l'éco-organisme n'a pas été en mesure de communiquer comme initialement prévu dès le lancement de ce nouveau circuit. Il accentuera donc ses efforts en déployant une campagne de communication multicanal en 2024.

# LES 5 ÉTAPES DE TRAITEMENT DES DASRI AVEC ÉLECTRONIQUE AU DASTRI LAB

Le processus industriel auquel sont soumis les e-DASRI a pour objectif de séparer les différentes fractions matière après désinfection : le carton des emballages et les différents matériaux des dispositifs médicaux avec électronique : plastiques, piles, métaux et cartes électroniques.

Ce processus industriel, conçu en partenariat avec une société coopérative et participative reconnue pour son implication dans l'économie circulaire (Groupe Coopératif DEMAIN ENVIRONNEMENT) s'articule autour de quatre équipements principaux - broyeur, tunnel de désinfection, séparateur magnétique et tri optique - reliés entre eux par un système de convoyeurs :

- 1 Les e-DASRI sont basculés, après déconditionnement des boîtes, dans la trémie d'alimentation et convoyés jusqu'au broyeur où ils sont cassés.
- 2 Les différentes fractions (coques, perforants, cartes électroniques, piles, ressorts, réservoirs...) sont acheminées vers le tunnel de désinfection, dans lequel un produit virucide est pulvérisé.
- 3 Après avoir été désinfectées, les fractions matière sont acheminées par le convoyeur jusqu'au séparateur magnétique qui permet de séparer les matières ferreuses et non ferreuses.
- 4 Les deux fractions sont ensuite stockées dans deux convoyeurs tampons distincts.
- 5 Les fractions matière sont ensuite envoyées alternativement en direction de l'équipement de tri optique après passage au préalable par un crible (tamis) qui permet d'homogénéiser la taille des fractions matière : ne restent sur le tapis du convoyeur que les piles et les gros morceaux de métal pour la fraction ferreuse, les cartes électroniques et le plastique pour la partie non ferreuse. Les cartes électroniques et les piles sont ensuite éjectées par jets d'air par reconnaissance optique.



La seconde opération de collecte ayant eu lieu fin 2023, une partie seulement (36 %) du tonnage net de e-DASRI collecté a été traité.

Cela a permis de séparer :

**13,3**  
tonnes  
de plastiques

**5,5**  
tonnes  
de piles

**1,75**  
tonne  
de métaux

**1,28**  
tonne de cartes  
électroniques

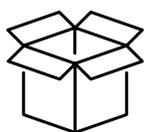
auxquelles  
s'ajoutent :

**3,1**  
tonnes de carton  
(emballages)

Le reste des déchets collectés sera traité début 2024.

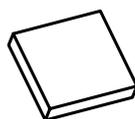
## QUELS CIRCUITS DE RECYCLAGE POUR LES 5 MATÉRIAUX ?

Pour permettre le recyclage des cinq matériaux, si possible dans une logique de proximité, DASTRI travaille avec différents partenaires. Avec un objectif à long terme : pouvoir réutiliser certains de ces matériaux dans la production des futurs dispositifs médicaux\*.



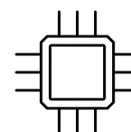
### Carton

**GEMDOUBS**, une entreprise locale, valorise les emballages en carton des e-DASRI en bobines de papier recyclé.



### Métaux

Grâce à **DEMAIN ENVIRONNEMENT**, une entreprise de Lons-le-Saunier, les métaux sont valorisés à 100 % en fonderie et aciérie.



### Cartes électroniques

Les matériaux stratégiques des cartes électroniques (or, terres rares, palladium, cuivre...) font l'objet d'une valorisation matière, la partie plastique d'une valorisation énergétique.



### Piles

Leur recyclage à 60 % est assuré par **META REGENERATION** concernant le zinc, alliage de fer et nickel.



### Plastiques

Des travaux sont en cours avec plusieurs entreprises, **CYCL-ADD**, **PURPLE ALTERNATIVE SURFACE** et **HOSPIDEX** pour identifier les meilleures solutions de recyclage et notamment l'injection du plastique recyclé dans les boîtes jaunes DASTRI.

\*Ce qui supposera de déposer un dossier auprès de France Expérimentation pour déroger à la réglementation en vigueur.

# LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DASRI SANS ÉLECTRONIQUE EN BREF



**89 %**

Taux de distribution des boîtes jaunes par rapport au besoin patient estimé



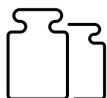
**3**

Nombre d'appels d'offres organisés par DASTRI en 2023 : fabrication des contenants, logisticien, opérateurs de collecte



**68 019**

Nombre d'enlèvements réalisés dans les PDC par les opérateurs DASTRI en 2023



**1 118 t**

Tonnage net (hors contenants) de DASRI patients sans électronique collecté par DASTRI en 2023



**84 %**

Taux de collecte 2023 des DASRI patients sans électronique dans l'Hexagone



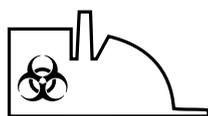
**68 %**

Taux de collecte 2023 des DASRI patients sans électronique en outre-mer



**47**

Nombre de sites de traitement et de stockage



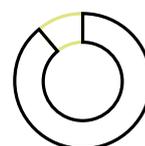
**1 965 t**

Tonnage brut (contenants et déchets issus de vaccination inclus) de DASRI sans électronique traité en 2023



**42 %**

Part représentée par les contenants (boîtes, caisses carton et fûts plastique) dans le tonnage total brut traité en 2023, soit 820 tonnes



**89 %**

Taux de valorisation énergétique des DASRI sans électronique traités en 2023

## FICHE 6

# UNE REP INNOVANTE

## LE DASTRI LAB, ACCÉLÉRATEUR D'INNOVATION AU SERVICE DE LA REP DASRI ET DES ENTREPRISES DE SANTÉ

C'est en 2021 que DASTRI a fait le choix d'implanter son centre technique dédié à l'innovation et à l'environnement, le DASTRI LAB, au sein de la technopole TEMIS Santé de Besançon et en lien avec le cluster PMT Santé, qui fédère entreprises industrielles, laboratoires de recherche et monde académique et soutient la filière française du dispositif médical.

Le DASTRI LAB a ainsi pu s'appuyer sur plusieurs partenaires, notamment la plateforme partenariale de SUPMICROTECH / ENSMM<sup>11</sup>, pour concevoir son unité de séparation des e-DASRI pour recyclage, inaugurée en juin 2023.

Mais l'ambition du DASTRI LAB ne se limite pas à l'unité de séparation des e-DASRI. C'est un outil au service des adhérents de l'éco-organisme et de la filière, voire d'entreprises non adhérentes, qui souhaitent contractualiser avec DASTRI pour progresser en matière d'éco-conception et de recyclage dans le domaine de la santé. À ce titre, il pilote diverses études et expérimentations susceptibles d'avoir des impacts environnementaux positifs, démarches qui s'articulent autour de trois axes : **Réduire, Réutiliser, Recycler**.



11. ENSMM : École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon.



## RECYCLER LES E-DASRI MAIS ÉGALEMENT CERTAINS DASRI SANS ÉLECTRONIQUE

### Recyclage des e-DASRI

Concernant le plastique, premier constituant des dispositifs médicaux connectés, les investigations portent sur plusieurs pistes : réintroduction dans la fabrication de boîtes jaunes DASTRI, fabrication de produits éco-responsables, fabrication de nouveaux dispositifs médicaux<sup>12</sup> (des discussions sont en cours avec des fabricants d'autopiqueurs actuellement fabriqués en Chine et dont la production pourrait revenir en France).

### Recyclage à titre expérimental des corps de stylos sans aiguilles<sup>13</sup>

Si la ligne mécanisée permettant de séparer les fractions matière a été conçue à l'origine pour pouvoir recycler les e-DASRI, elle peut également être utilisée pour des DM sans électronique. Lilly France et Sanofi, adhérents de DASTRI et metteurs en marché de stylos préremplis injectables pour l'administration en autotraitement de médicaments<sup>14</sup>, ont demandé à DASTRI de les accompagner pour expérimenter le recyclage de ces DM. L'expérimentation serait conduite<sup>15</sup> dans quatre régions pilote - Auvergne-Rhône-Alpes, Grand-Est, Hauts-de-France, Occitanie -, sélectionnées sur la base de plusieurs critères : prévalence du taux de diabète, diversité géographique et quantités de DM utilisés par les patients en autotraitement dans ces territoires. Afin de simplifier la vie des patients, le circuit utilisé sera identique à celui des DASRI avec électronique (boîtes violettes). Les partenaires du projet se sont fixés pour objectif de capter au bout de 12 mois d'expérimentation 30 % du nombre d'unités de stylos injectables mis sur le marché et de recycler un minimum de 60 % des quantités collectées composées à plus de 80 % de plastique.

12. Ce qui supposera de déposer un dossier auprès de France Expérimentation pour déroger à la réglementation en vigueur.

13. Projet Recypen.

14. Aujourd'hui, ces stylos sans aiguille doivent être jetés avec les déchets ménagers s'ils sont vides ou collectés par la filière Cyclamed en tant que MNU s'il reste du produit. Dans tous les cas de figure, ils sont éliminés par incinération.

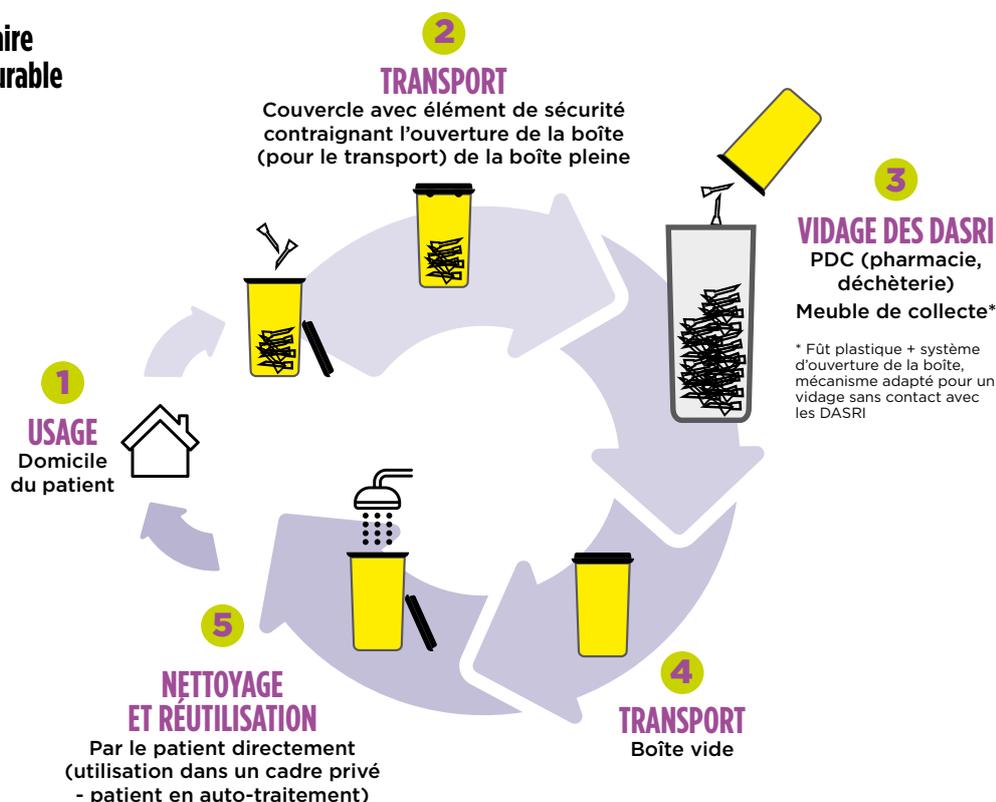
15. Arrêté d'autorisation en cours de publication.

# RÉUTILISER LES BOÎTES EN PLASTIQUE DASTRI À USAGE UNIQUE

En amont du recyclage, un autre enjeu est de passer de l'usage unique à l'usage multiple. Le réemploi des boîtes pour objets perforants est aujourd'hui interdit par la réglementation française, mais autorisé dans certains pays européens. Passer d'un usage unique à un usage multiple permettrait de réduire sensiblement les quantités de boîtes produites, distribuées et incinérées (en 2023 les contenants ont représenté 42 % du poids brut incinéré). À l'échelle du territoire national, 2,6 millions de boîtes jaunes pourraient suffire au cours des cinq prochaines années dans l'hypothèse d'un usage multiple vs 21 millions en usage unique. DASTRI souhaite donc expérimenter le réemploi des boîtes pour objets perforants (boîtes jaunes et boîtes violettes) afin de réduire significativement l'impact environnemental de la filière et de répondre à la demande des pharmacies d'optimiser le stockage des déchets collectés.

Un dossier a été déposé auprès de France Expérimentation pour une durée de 36 mois, dans une puis deux puis trois régions à définir avec les représentants des parties prenantes concernées (pharmaciens, patients en autotraitement et opérateurs de collecte) sur la base du volontariat. Dans le cadre des partenariats existants avec des écoles d'ingénieurs (ISIFC<sup>16</sup> et SUPMICROTECH-ENSMM) et des designers industriels, l'expérimentation vise à concevoir de nouvelles boîtes DASTRI et un mobilier de collecte en pharmacie permettant au patient de vider sa boîte mécaniquement. Ce mobilier accueillerait les dispositifs médicaux avec et sans électronique, en vrac mais séparément, dans un contenant sécurisé lui-même réutilisable. Le patient pourrait ainsi conserver sa boîte DASTRI et la réutiliser.

## Circuit circulaire d'une BAA durable

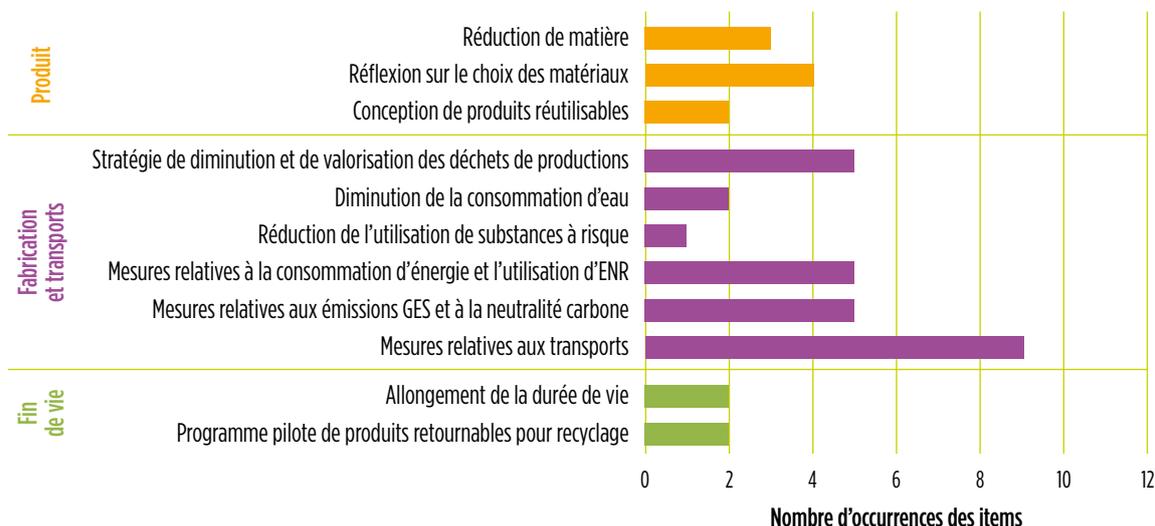


16. Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté.

## RÉDUIRE LES QUANTITÉS DE DASRI EN ACCOMPAGNANT L'ÉCO-CONCEPTION

Si le recyclage des DASRI (vs élimination), l'usage multiple (vs usage unique) et l'éco-modulation des contributions sont des leviers pour réduire la consommation de ressources naturelles non renouvelables, c'est aussi le cas de l'éco-conception des dispositifs médicaux. Le DASTRI LAB, qui s'appuie sur l'écosystème de la technopole TEMIS Santé, est en mesure d'accompagner les entreprises du DM et du médicament dans des démarches d'éco-conception de leurs produits. Des réflexions ont d'ores et déjà été engagées en parallèle des projets de recyclage.

L'éco-conception des produits est l'un des champs identifiés par les adhérents dans leurs plans de prévention et d'éco-conception.



## UNE PLATEFORME INTERNATIONALE : LE DASTRI HUB



La montée en puissance des préoccupations environnementales à l'échelle mondiale et les injonctions parfois contradictoires entre santé et environnement qui compliquent la recherche de solutions font émerger l'intérêt de pouvoir s'appuyer sur un réseau d'experts transnational, à même de partager des données et des bonnes pratiques et de travailler dans une logique de synergie et d'harmonisation.

Le DASTRI HUB a pour ambition d'organiser ce partage afin de favoriser l'innovation, au bénéfice de ses membres et des autres parties prenantes. Son mode opératoire ? Un rendez-vous annuel, des learning expeditions et des groupes de travail organisés par profil : producteurs, éco organismes et bénéficiaires (patients, professionnels, institutions...).

## FICHE 7

# INFORMATION ET SENSIBILISATION : LA COMMUNICATION DASTRI AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

L'information et la sensibilisation des acteurs de la filière sont des leviers clés de performance de la REP DASRI. Son bon fonctionnement nécessite en effet l'implication de parties prenantes diverses, et notamment celle des trois acteurs clés :

- les patients en autotraitement et les utilisateurs d'autotests
- les pharmaciens d'officine
- les adhérents de DASTRI

## LES ENSEIGNEMENTS DU 10<sup>e</sup> BAROMÈTRE IFOP-DASTRI

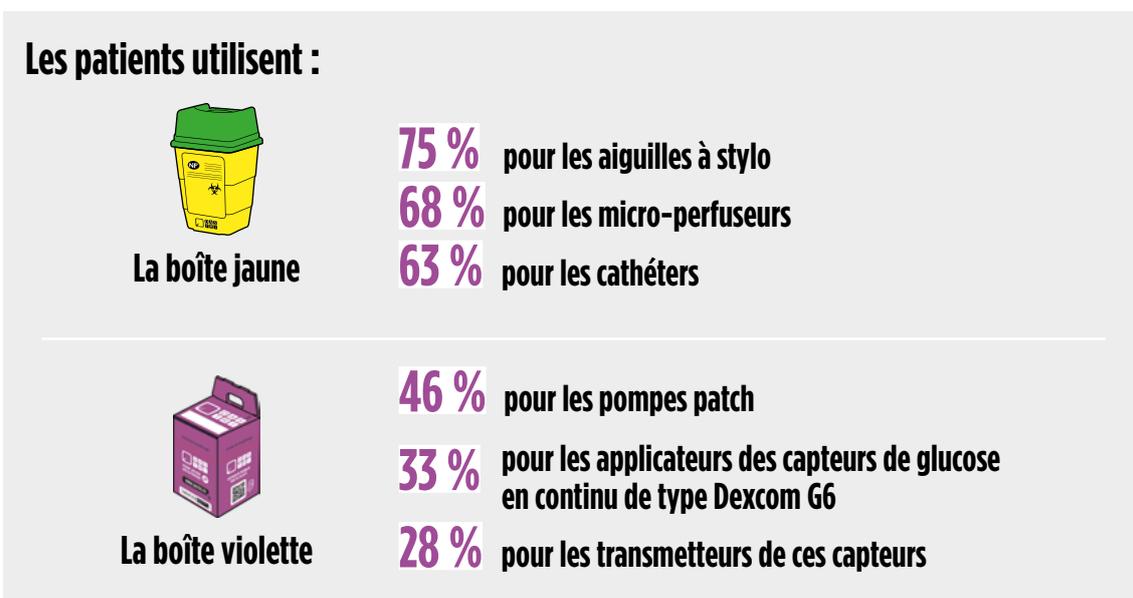
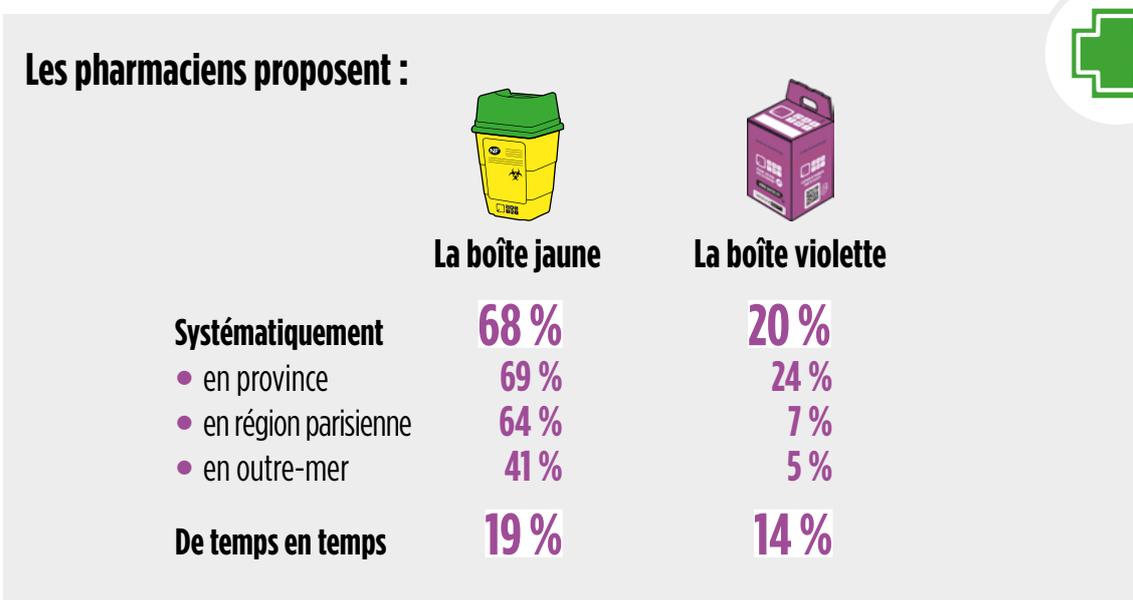
Depuis 2014, DASTRI procède, avec le concours de l'IFOP et en partenariat avec la FFD, à un questionnaire annuel auprès d'un panel de pharmaciens et de patients. La 10<sup>e</sup> édition du baromètre, réalisée à l'automne 2023, a permis de faire le point sur les pratiques comparées concernant boîtes jaunes et boîtes violettes.

Côté boîtes jaunes, les pharmaciens confirment une approche proactive. Ils sont 68 % à déclarer proposer systématiquement une boîte à leur patientèle, avec toutefois des nuances selon leur région d'implantation. Si l'on y agrège ceux qui déclarent la proposer de temps en temps, le score est de 87 %. Une très forte implication ! Côté boîtes violettes, la performance est plus modeste : les pharmaciens ne sont que 34 % à proposer ces contenants aux patients concernés (les utilisateurs de pompes patch connectées et de capteurs de glucose en continu) : 20 % systématiquement et 14 % de temps en temps. Le réflexe boîtes violettes n'existe donc pas chez tous les pharmaciens. Et, là encore, les écarts territoriaux sont significatifs.

Le décalage boîtes jaunes/boîtes violettes se vérifie auprès des patients concernant l'usage respectif des deux types de contenants. Un écart compréhensible au regard de la différence d'antériorité : dix ans dans le premier cas, un an seulement dans le second. Une nette majorité de patients (75 à 63 % selon le dispositif médical concerné) trie correctement leurs DASRI sans électronique dans une boîte jaune. Mais seulement 46 % des utilisateurs de pompes patch les stockent dans une boîte violette ; 33 % et 28 % des utilisateurs de capteurs de glucose en continu de type Dexcom G6 disent faire de même avec l'applicateur et le transmetteur.

D'où l'importance de poursuivre et d'intensifier le travail de sensibilisation tant vis-à-vis des pharmaciens que des patients. Une démarche conduite par DASTRI en combinant des actions spécifiques à chaque public et le recours à des canaux de communication multi-cibles.

## Boîtes jaunes vs boîtes violettes : les pratiques des pharmaciens et des patients démontrent des écarts significatifs\*



# MOBILISER LES PHARMACIENS

Les pharmaciens sont les premiers relais d'information et de conseil vis-à-vis des patients. La communication auprès d'eux répond à un enjeu très opérationnel. Ils doivent connaître le « mode d'emploi » de la filière, savoir quand distribuer une boîte jaune et quand distribuer une boîte violette, comment commander ces différentes boîtes, comment les faire enlever... Pour les accompagner, DASTRI s'appuie sur **six fiches pratiques**, réactualisées en 2023 et accessibles via son site internet.

Autre outil d'information très opérationnel : les **flash infos** envoyés directement dans les boîtes mail des pharmaciens en fonction de l'actualité de la filière. En 2023, 22 flash infos leur ont été adressés<sup>17</sup>, dont 12 destinés à les sensibiliser sur l'enlèvement des DASRI avec électronique, qui relève d'une procédure différente de la collecte des DASRI sans électronique.

Enfin, lorsque la problématique nécessite un véritable échange et non la simple diffusion d'information, DASTRI organise des **livestream** auxquels peuvent se connecter tous les pharmaciens et qu'ils peuvent également visionner en replay sur YouTube. En 2023, ce dispositif a été utilisé à deux reprises : le 26 janvier pour faire le point sur la suspension des collectes en pharmacie et le 18 octobre pour présenter la solution de collecte des DASRI professionnels issus de vaccination en pharmacie.



## Pour compléter ce dispositif, DASTRI travaille selon deux axes :

- **l'intégration d'une alerte « boîte DASTRI » dans les logiciels de dispensation.** Des échanges ont été engagés avec les éditeurs de logiciels. Pour aboutir, ce projet devra bénéficier de leur adhésion.
- **un cursus de formation sous forme de MOOC**, susceptible de donner aux pharmaciens une vision d'ensemble de la filière et de valoriser leur rôle en tant qu'acteur éco-responsable.

DASTRI est par ailleurs engagé depuis plusieurs années dans une démarche de formation vis-à-vis des étudiants de 6<sup>e</sup> année des facultés de pharmacie. En 2023, onze facultés ont inscrit ce module à leur agenda.

<sup>17</sup>. Taux d'ouverture moyen de 56 %.

# COMMUNIQUER AVEC LES PATIENTS

Au quotidien, le premier support de communication avec les patients est la boîte DASTRI, jaune ou violette, dont le QR code conduit vers le site internet de l'éco-organisme. Cartes mémo patients et flyers e-DASRI peuvent également être distribués par DASTRI (à l'occasion d'événements auxquels l'éco-organisme participe) et via le canal des pharmaciens, des associations de patients, des collectivités locales, des adhérents, des prestataires de santé à domicile ou des infirmiers. À terme, l'Info-Tri DASTRI constituera un nouveau support d'information intégré dans le packaging et/ou la notice des produits.

## Les autres canaux d'information utilisés en 2023 sont :

### Les associations de patients

DASTRI est partenaire de la FFD depuis de nombreuses années. Cette fédération d'associations locales relaie le questionnaire IFOP auprès de ses adhérents et rend compte de l'actualité de la filière dans ses propres supports d'information : magazine *Équilibre*, réseaux sociaux, site internet. Des contacts ont également été noués en 2023 avec l'association Afa Crohn et avec France Assos Santé.



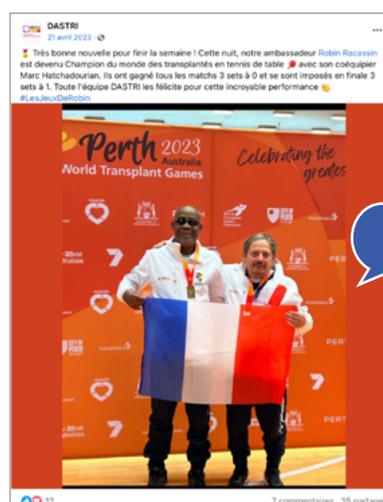
Carte mémo et flyer patient



**La diffusion de spots TV** dans certains territoires ultramarins – Guyane, Martinique et Réunion – de septembre à décembre 2023, ainsi qu'en Corse.

### Le relais de patients influenceurs

- L'éco-organisme a soutenu Robin Racassin, un sportif de haut niveau diabétique de type 1 et ambassadeur DASTRI en Guadeloupe concernant sa participation en avril 2023 aux Jeux internationaux des transplantés en **tennis de table**. Une série de cinq vidéos postées sur les réseaux sociaux de DASTRI a permis de suivre son parcours jusqu'à la victoire finale en double avec son coéquipier Marc Hatchadourian. Le post annonçant le sacre des nouveaux champions du monde a réalisé la meilleure audience sur la page Facebook DASTRI en 2023 (4 434 vues) et le meilleur taux d'engagement (15,65 %).



Post de Robin Racassin du 21 avril 2023

- DASTRI est également partenaire de Tiako, un artiste qui recycle ses pompes à insuline et stylos d'injection dans ses créations. L'une de ses sculptures, « **Sugar Boy** », a animé le stand de l'éco-organisme lors du congrès 2023 de la SFD.
- Ou encore de Coco and Podie qui a notamment été interviewée dans le cadre de la **docu série violette**.

# IMPLIQUER LES ADHÉRENTS

Pour faire vivre la relation avec ses adhérents en dehors des temps forts institutionnels que sont la déclaration de mise en marché au premier trimestre, l'Assemblée générale et les conseils d'administration, DASTRI organise différentes opportunités de contacts :

**La participation au congrès de la SFD** permet à l'équipe DASTRI d'avoir, sur son stand, des échanges informels avec les collaborateurs des entreprises adhérentes également présentes et des professionnels de santé.

## LE CONGRÈS DE LA SFD 2023 EN IMAGES



De gauche à droite : Antoine Barbier (Sanofi), Laurence Bouret (DASTRI) et Matthew Dwyer (Lilly France).



Tiako et la sculpture « Sugar Boy » sur le stand Dastri lors du congrès 2023 de la SFD

**Des webinaires thématiques** sont organisés dans un esprit de démarche participative. En 2023, ces discussions ont eu pour thème les plans de prévention et d'éco-conception. Lors d'un premier webinaire le 12 juillet, DASTRI a présenté les textes et le cadre réglementaire qui imposent aux adhérents, en application de la loi AGEC, de produire leur plan de prévention et d'éco-conception à cinq ans. La synthèse filière a été présentée lors d'un second webinaire le 6 décembre. Cette synthèse identifie trois champs de progression : la conception du produit (réduction de matière, réflexion sur le choix des matériaux, conception de produits réutilisables), la fabrication et les transports (diminution de la consommation d'eau et d'énergie, réduction des émissions de GES, réduction de l'utilisation de substances à risque...) et la fin de vie (allongement de la durée de vie, programme pilote de produits retournables). Une quarantaine d'adhérents ont participé à ces deux sessions.

**Autre opportunité de contact :** les interventions/rencontres avec la Déléguée générale, Laurence Bouret, à la demande des adhérents. À l'agenda 2023 : Alphadiab, Lilly, Sanofi et UCB Pharma.



L'inauguration le 27 juin de l'unité de séparation pour recyclage des dispositifs médicaux connectés, implantée au sein du DASTRI LAB, a constitué un temps fort pour le rayonnement de l'éco-organisme et de ses adhérents. Une centaine de personnes ont répondu à l'invitation de DASTRI, dont notamment de nombreux élus locaux – Anne Vignot, maire de Besançon et présidente de Grand Besançon Métropole, Yves Guyen, maire d'École-Valentin, des élus du conseil régional et du conseil départemental... –, une vingtaine de représentants des adhérents de DASTRI, le ministère de la Santé, le censeur d'État, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, l'Ademe, la préfecture du Doubs, des journalistes...

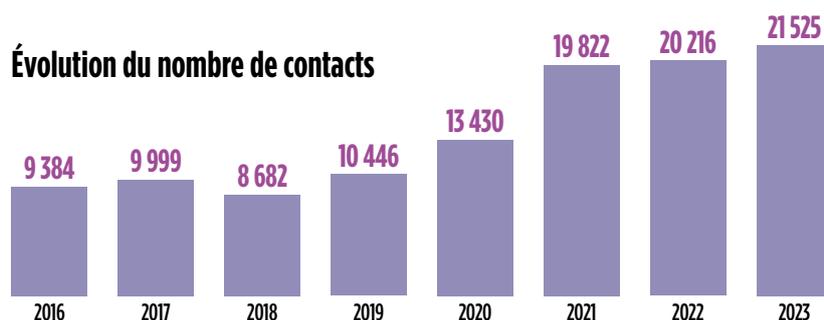
La manifestation, point d'orgue de plusieurs années d'études pour mettre au point un processus de séparation des DM et concevoir un outil industriel sur mesure, s'est déroulée en deux temps :

- trois tables rondes, animées par Laurence Bouret, déléguée générale de DASTRI, avaient pour objectif de restituer le DASTRI LAB dans son environnement et de dessiner des perspectives : santé et microtechniques en Franche-Comté ; le DASTRI LAB, nouveau centre technique de la filière ; économie circulaire et santé, quelles perspectives ?
- la visite du dispositif industriel du DASTRI LAB, animée par le responsable innovation, Julien Lanzarini.

# DIGITAL, TOLP ET PLATEFORME D'ACCUEIL : DES SUPPORTS DE COMMUNICATION MULTI-CIBLES

Plusieurs canaux multi-cibles permettent à DASTRI d'entrer en relation avec les parties prenantes de la filière, en appui des supports spécifiques à chaque public clé.

**La plateforme d'accueil centralise les questions adressées à l'éco-organisme.** En 2023, 21 525 demandes ont été traitées, un chiffre qui ne cesse de progresser. 65 % d'entre elles émanaient des pharmaciens ; 48 % portaient sur des questions ayant trait à la collecte et aux commandes de boîtes.



**Le digital** – site internet et réseaux sociaux – apporte des informations très opérationnelles (notamment la localisation des 20 446 points de collecte répartis sur le territoire) et permet de commenter en temps réel l'actualité de la filière, mais aussi de faire de la pédagogie pour améliorer le geste de tri.



**Les sessions TOLP<sup>18</sup>** proposent aux diverses parties prenantes (ARS, collectivités locales, représentants des pharmaciens et autres professionnels de santé, associations de patients, opérateurs de collecte DASTRI) de se réunir à intervalle régulier pour faire le point sur le fonctionnement de la filière à l'échelle régionale et identifier des axes d'amélioration. 13 TOLP ont été organisés en 2023 – dont deux en outre-mer : Martinique et Guadeloupe –, et ont réuni près de 180 participants.

**La Déléguée générale, Laurence Bouret, a par ailleurs été invitée** à prendre la parole lors d'événements comme le colloque Santé et Environnement de Pharmaceutiques, à *pitcher* devant les dirigeants de l'Agence de l'innovation en santé (en charge du déploiement d'Innovation Santé 2030 / France 2030) pour présenter le DASTRI LAB ou à participer à des ateliers d'experts comme les Ateliers de Giens.

<sup>18</sup>. Les Territoires Ont La Parole.

# LA COMMUNICATION DASTRI 2023 EN BREF



Inauguration  
du DASTRI LAB



1 site internet

**144 474** utilisateurs | **459 800** pages vues



1 plateforme d'accueil

**21 525** demandes traitées

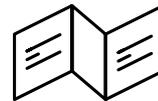


**2**  
livestream avec  
les pharmaciens

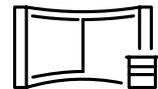
**2**  
webinaires avec  
les adhérents



**6**  
fiches pratiques  
pharmaciens



Des cartes mémo  
patients et flyers  
e-DASRI



**1**  
stand  
au Congrès  
de la SFD

## Réseaux sociaux



Audience totale

**31 426**

**1 601** followers | **119** posts



Audience totale

**28 141**

**1 840** followers | **170** posts



Audience totale

**56 673**

**83** posts



Des vidéos  
(docu-série  
sur les boîtes  
violette...)

**1**  
stand aux JDI  
Journées  
des infirmiers  
à Bordeaux

**1**  
stand  
à Pollutec



**41**  
flash infos  
dont

**22**  
adressés aux  
pharmaciens

**1**  
numéro de  
la DASTRInews



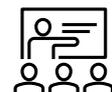
**7**  
communiqués  
de presse



**1**  
partenariat  
avec la FFD



**1**  
rapport  
d'activité



**11**  
sessions  
de formation  
en faculté  
de pharmacie



**4**  
speed meetings  
en collectivités locales :  
Toulouse, Lyon, Bordeaux, Paris



**1**  
spot TV diffusé  
en outre-mer  
et en Corse



**13**  
TOLP

## FICHE 8

# DASTRI EN OUTRE-MER

8 DROM-COM font aujourd'hui partie du périmètre de la filière DASTRI : 5 dans la Caraïbe (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Barthélemy, Saint-Martin), 2 dans l'océan Indien (Réunion, Mayotte) et Saint-Pierre-et-Miquelon. Cet ensemble se caractérise par sa grande diversité et de fortes spécificités

## DES TERRITOIRES TRÈS SPÉCIFIQUES

Par rapport à l'Hexagone, le taux de prévalence du diabète y est plus élevé, mais le taux d'autotraitement inférieur.

### **Concernant la distribution des boîtes et leur collecte, DASTRI est confronté à diverses difficultés :**

- en Guyane, un territoire très étendu, avec une population concentrée sur la bande littorale et des difficultés d'accès à certaines zones habitées (Maripasoula par exemple).
- comme à la Réunion, où un relief très montagneux complique l'accès à certaines zones habitées de l'île (cirque de Mafate par exemple).
- à Mayotte, des problèmes récurrents d'insécurité et un accès parfois entravé aux pharmacies du fait de barrages qui interdisent l'accès aux communes et donc aux pharmacies.
- des conditions climatiques parfois extrêmes (cyclones) qui peuvent avoir des conséquences dramatiques (les 11 pharmacies de Saint-Martin ont été dévastées par l'ouragan Irma en 2017).

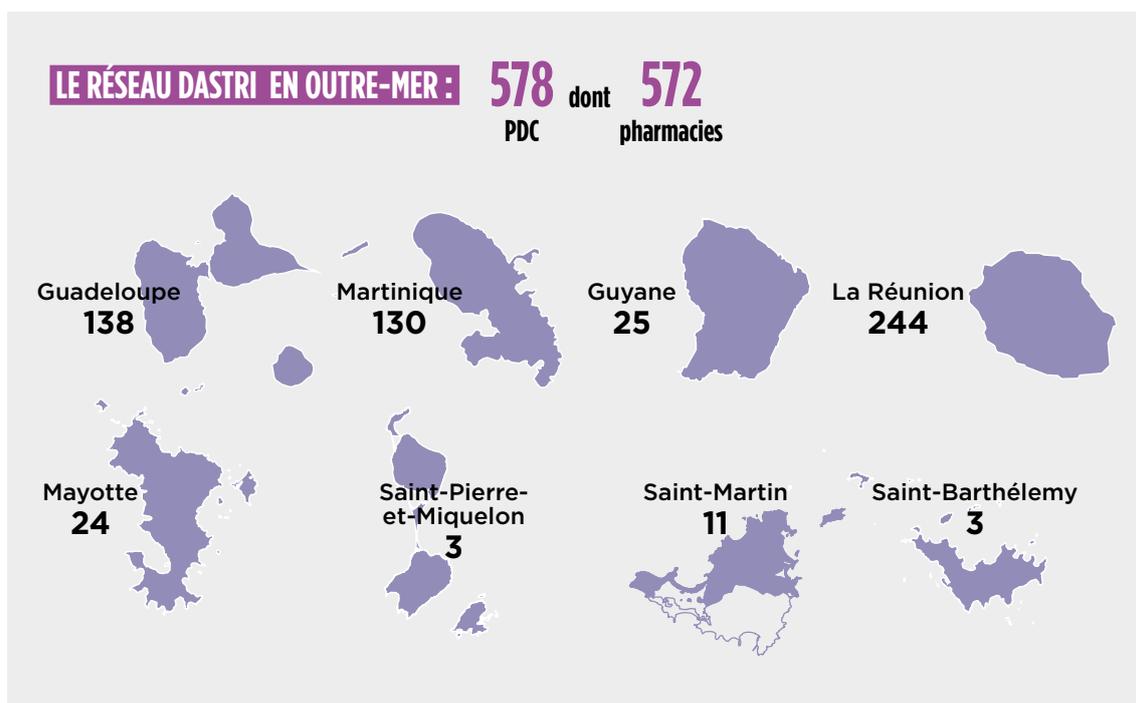
### **Concernant le traitement :**

- seuls deux territoires sont équipés d'un incinérateur (Martinique et Saint-Barthélemy). Dans les autres territoires, les déchets sans électronique sont acheminés vers un centre de prétraitement par désinfection puis stockés en ISDND. Certains équipements rencontrent parfois des difficultés de fonctionnement. (C'est en 2023 le cas de Saint-Martin, impliquant un transport des déchets vers la Guadeloupe). À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'accès au site de stockage est désormais interdit aux DASRI.
- l'absence d'offres et les situations quasi-monopolistiques impactent le bon fonctionnement de la filière en outre-mer. L'appel d'offres 2023 a été infructueux dans cinq des huit territoires concernés.
- il n'existe pas encore d'installation habilitée à traiter les e-DASRI (séparation des fractions matière pour recyclage après désinfection) en outre-mer.

## UNE ATTENTION PARTICULIÈRE HISTORIQUE AUX TERRITOIRES ULTRAMARINS

Depuis la création de la filière, DASTRI fait preuve d'un volontarisme particulier pour créer les conditions de la réussite dans ces territoires :

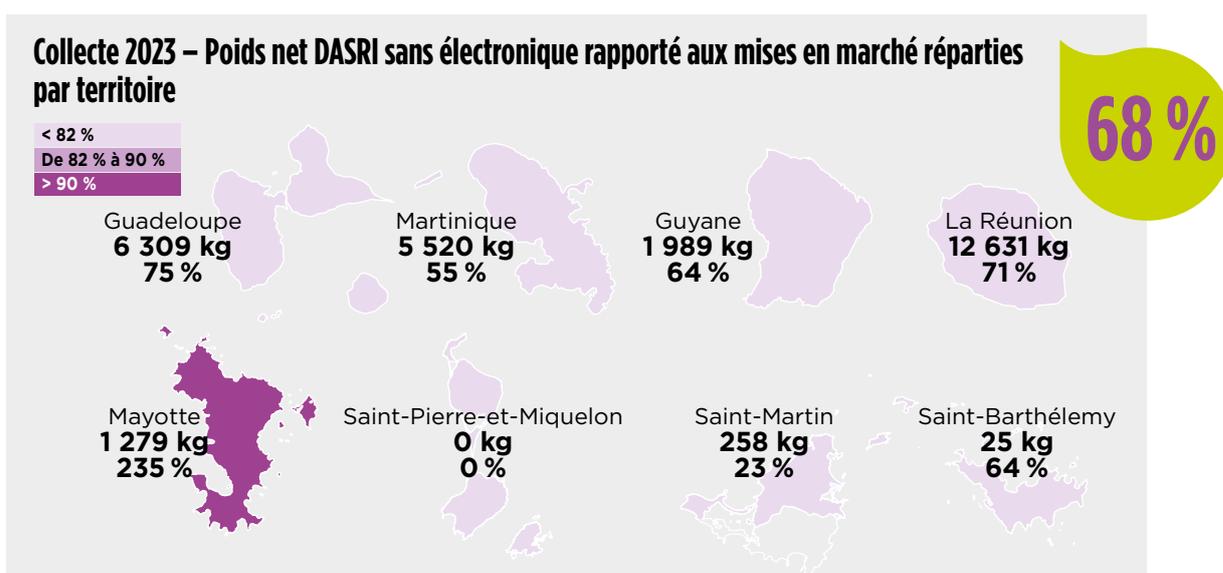
- dès 2013, toutes les pharmacies ont été intégrées dans le réseau DASTRI. Aujourd'hui, il compte 578 PDC sur l'ensemble des huit DROM-COM, dont 572 pharmacies.



- en 2013, les boîtes DASTRI nécessitant un acheminement maritime long pour constituer des stocks localement ont été distribuées en outre-mer avant l'Hexagone.
- un pilotage spécifique a été mis en place, dans une approche transversale - organisation, opérations, communication - avec une implication directe du comité de direction de DASTRI.
- au quotidien, DASTRI peut s'appuyer sur des facilitateurs locaux, partagés pour certains avec d'autres filières REP et pour d'autres spécialisés en santé. Ces facilitateurs, ancrés dans leur territoire, sont des relais entre l'éco-organisme et les parties prenantes locales (pharmaciens, patients, collectivités...).
- des moyens de collecte adaptés sont mis en œuvre dans certains territoires : pirogue en Guyane, hélicoptère à la Réunion.
- concernant le traitement, pour faire face à certaines difficultés d'ordre structurel, des modalités alternatives sont mises en place : les DASRI de Mayotte sont traités à la Réunion ; ceux de Saint-Martin à la Guadeloupe. La possibilité d'un transfert des DASRI de Saint-Pierre-et-Miquelon vers le Canada est à l'étude.

## PLAN D'ACTION OUTRE-MER 2023-2025

Courant 2023, DASTRI a élaboré son plan d'action à trois ans pour chacun des huit DROM-COM, démarche engagée au deuxième semestre compte tenu de l'actualité opérationnelle très dense de l'éco-organisme (lancement du troisième agrément, appels d'offres contenant, opérateurs et logisticien...) mais également administrative, liée à la mise en œuvre de nombreuses nouvelles obligations issues de la loi AGECE. Ce plan a été présenté en septembre 2023 au comité des parties prenantes qui l'a approuvé à l'unanimité des participants. Le plan validé a été communiqué aux autorités de tutelle de l'éco-organisme en octobre. Sa mise en œuvre n'a donc pu commencer qu'au dernier trimestre. Les détails du plan d'action et les résultats 2023 sont détaillés pour chaque territoire dans les pages qui suivent.



## PERSPECTIVES

L'amélioration des performances en outre-mer est une priorité pour DASTRI. La progression du taux de collecte passe par un renforcement de la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs de la filière. Le baromètre IFOP-DASTRI montre que le réflexe « boîte DASTRI » y est moins ancré que dans les officines de l'Hexagone. Si 68 % des pharmaciens questionnés en 2023 déclarent proposer systématiquement une boîte jaune aux personnes concernées, seuls 41 % sont dans ce cas en outre-mer. L'écart est encore plus significatif concernant les boîtes violettes (5 % en outre-mer vs 20 %).

À l'agenda 2024-2025, les actions suivantes sont notamment prévues pour améliorer la performance de la filière en outre-mer :

- une campagne de communication multicanal et contextualisée boîte jaune / boîte violette déployée via une présence sur les logiciels de gestion des officines et des cabinets médicaux, relayée par de l'achat média grand public et un renforcement de la présence des ambassadeurs DASTRI dans les médias.
- une campagne de commandes poussées de boîtes DASTRI en pharmacie pour sensibiliser les pharmaciens à la nécessité de les proposer à leur clientèle.
- des actions de formation auprès des professionnels de santé : webinaires destinés aux pharmaciens, aux médecins et aux infirmiers.
- des animations du réseau des pharmacies (campagne d'appel et de visite)
- la poursuite des démarches éducatives en milieu scolaire, auprès des préparateurs en pharmacie et en CHU, ainsi que des animations grand public en partenariat avec des associations de patients.

## FICHE 9

# DES PHARMACIENS ENGAGÉS DANS UNE DÉMARCHE ÉCO-RESPONSABLE

## LA CONVENTION DASTRI-FSPF SIGNÉE LE 21 FÉVRIER 2023 : UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Avec le développement de la vaccination en officine, les pharmaciens génèrent des DASRI perforants professionnels et ont l'obligation, comme tous les professionnels de santé (médecins, infirmiers...) d'organiser et de financer leur gestion.

Ces DASRI professionnels n'entrent pas dans le périmètre de DASTRI, agréé pour les seuls DASRI des patients avec ou sans électronique et ceux des utilisateurs d'autotests de maladies transmissibles. Mais, d'un point de vue environnemental et organisationnel pour les pharmaciens, il est naturellement plus rationnel d'enlever simultanément déchets patients et professionnels dans les officines. Une approche cohérente avec les engagements pris par la profession en faveur de l'écologie dans la convention nationale pharmaceutique du 9 mars 2022.

À l'issue de plusieurs mois de négociations, la convention signée par DASTRI et la FSPF – mais ouverte à tous les pharmaciens –, pour une période renouvelable de deux ans<sup>10</sup>, pose les principes d'un partenariat gagnant-gagnant :

- prise en charge gratuite par DASTRI, hors agrément, des DASRI PRO issus des vaccinations en officine, dont le périmètre a encore été élargi par l'arrêté du 8 août 2023. L'enlèvement concomitant de ces déchets et de ceux rapportés par les patients en autotraitement permet de réduire l'empreinte carbone de la collecte.
- versement par les pharmaciens à la FSPF d'une éco-participation annuelle de 50 euros. Elle contribuera aux démarches de formation, d'innovation et aux projets de recherche et de développement éco-responsable conduits par l'éco-organisme, en lien avec les attentes des pharmacies, et témoigne de l'engagement des pharmaciens en faveur de l'environnement. À noter que, bien que non signataire de cette convention, l'USPO a également souhaité pouvoir proposer cette solution aux pharmaciens, adhérents ou non du syndicat.

10 812 pharmacies ont opté pour cette solution en 2023.

<sup>10</sup>. Avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.



# ANNEXES



## ANNEXE 1

# LES TEXTES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE DASRI PAT PCT

- Article L4211-2-1 du Code de la santé publique, modifié par la Loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi « AGEC ».
- Décret n° 2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement.
- Décret n° 2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des DASRI perforants produits par les patients en auto-traitement.
- Arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies.
- Arrêté du 1<sup>er</sup> février 2012 définissant le cahier des charges de la filière REP pour la gestion des DASRI perforants des patients en auto-traitement.
- Arrêté du 12 décembre 2012 publié au Journal officiel du 30 décembre 2012 portant agrément de l'association DASTRI ayant pour objet d'enlever et de traiter les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement en application des articles R.1335-8-7 à R.1335-8-11 du Code de la santé publique.
- Arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine.
- Arrêté du 4 mai 2016 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R. 1335-8-1 du Code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants.
- Arrêté du 27 juin 2016 modifiant l'arrêté du 24 novembre 2003 relatif aux emballages des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine.
- Décret n° 2016-1275 du 29 septembre 2016 relatif aux déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les utilisateurs d'autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du Code de la santé publique.
- Arrêté du 27 décembre 2016 portant agrément de l'Éco-organisme DASTRI pour la période de 2017 à 2022
- Arrêté du 18 décembre 2017 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant, en application de l'article R.1335-8-1 du code de la santé publique, la liste des pathologies conduisant les patients en auto-traitement à la production de déchets d'activités de soins à risque infectieux perforants.
- Arrêté du 28 mars 2019 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur la valorisation des déchets issus du prétraitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés.
- Arrêté du 20 avril 2020 modifiant l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques.
- Décret n° 2020-1455 du 27 novembre 2020 portant réforme de la responsabilité élargie des producteurs.
- Décret n° 2021-835 du 29 juin 2021 relatif à l'information des consommateurs sur la règle de tri des déchets issus des produits soumis au principe de responsabilité élargie du producteur.
- Décret n° 2021-1176 du 10 septembre 2021 relatif à la gestion des déchets issus des équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotest.
- Arrêté du 18 novembre 2021 portant homologation des tarifs de la redevance prévue à l'article L. 131-3 du code de l'environnement (Redevance Ademe).
- Arrêté du 10 décembre 2021 relatif à la gestion des déchets issus des équipements électriques ou électroniques associés aux dispositifs médicaux utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotest.
- Arrêté du 28 décembre 2021 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des producteurs de dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs des autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du code de la santé publique.
- Arrêté du 22 avril 2022 modifiant l'arrêté du 23 août 2011 fixant en application de l'article R. 1335-8-1 du code de la santé publique la liste des pathologies conduisant pour les patients en auto-traitement à la production de déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants.
- Arrêté du 2 novembre 2022 portant cahiers des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs de dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en autotraitement et les utilisateurs d'autotests.
- Arrêté du 23 décembre 2022 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie des producteurs de dispositifs médicaux perforants utilisés par les patients en auto-traitement et les utilisateurs des autotests mentionnés à l'article L. 3121-2-2 du code de la santé publique.
- Arrêté du 5 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 5 mars 2020 relatif à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.
- Arrêté du 17 novembre 2023 portant homologation des tarifs de la redevance prévue à l'article L.131-3 du code de l'environnement (redevance ADEME).
- Arrêté du 14 décembre 2023 fixant le tarif prévu à l'article R. 541-171 du code de l'environnement pour la redevance relative aux actions de communication inter-filières de responsabilité élargie des producteurs.

## ANNEXE 2

# 36 PATHOLOGIES ENTRENT AUJOURD'HUI DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA FILIÈRE

### L'ARRÊTÉ DU 23 AOÛT 2011

- Acromégalie
- Algies vasculaires de la face et migraines
- Anémie secondaire à l'insuffisance rénale chronique
- Choc anaphylactique
- Déficits immunitaires traités par immunoglobulines par voie sous-cutanée
- Diabète
- Dysfonction érectile d'origine organique
- Hémophilie sévère A et B
- Hépatites virales
- Infection à VIH
- Infertilité ovarienne
- Insuffisance rénale chronique
- Insuffisance surrénale aiguë
- Maladie de Parkinson
- Maladie veineuse thromboembolique
- Maladies auto-immunes
- Ostéoporose post-ménopausique grave
- Retard de croissance de l'enfant et déficit en hormone de croissance

### L'ARRÊTÉ DU 4 MAI 2016

- Arthrite goutteuse
- Arthrite juvénile idiopathique systémique
- Certaines hypercholestérolémies

### L'ARRÊTÉ DU 18 DÉCEMBRE 2017

- Hypophosphatasie

### L'ARRÊTÉ DU 22 AVRIL 2022

- Achondroplasie
- Amylose à transthyrétine
- Asthme sévère
- Dermatite atopique modérée
- Épisode de purpura thrombotique thrombocytopénique acquis (PTTa) conjointement à un traitement par échanges plasmatiques et par immunosuppresseurs
- Hypertension artérielle pulmonaire idiopathique ou héréditaire
- Hypoparathyroïdie
- Hypophosphatémie liée à l'X
- Maladie de Willebrand
- Maladies chroniques inflammatoires de l'intestin (rectocolite hémorragique et maladie de Crohn)
- Neutropénies et incidence des neutropénies fébriles chez les patients adultes traités par une chimiothérapie cytotoxique pour une pathologie maligne (à l'exception des leucémies myéloïdes chroniques et des syndromes myélodysplasiques)
- Phénylcétonurie
- Polypose naso-sinusienne
- Psoriasis



## ANNEXE 3

# RÉPARTITION DES ADHÉRENTS EN FONCTION DE LEUR ACTIVITÉ

UDM : Unité de Dispositif Médical UCD : Unité Commune de Dispensation

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD
A. Menarini Diagnostics France		•	
AAZ		•	
Abbott France		•	
Abbvie	•		
Accord Healthcare France SAS	•		
Alexion Pharma France	•		
Alfasigma France	•		
ALK SAS	•		
Almirall SAS	•		
AlphaDiab SAS		•	
Amazon services Europe		•	
Amdipharm Limited	•		
Amgen SAS	•		
Arrow	•		
Ascensia Diabetes Care France SAS	•		
Aspen France SAS	•		
AstraZeneca SAS			•
Bayer Santé SAS	•		
Bbraun Medical		•	
Becton Dickinson France SAS		•	
Biogaran	•		
Biogen Idec France	•		
Biomarin France SAS	•		
Bioprojet Pharma	•		
Biosynex		•	
Biotest France SAS	•		
Bristol-Myers Squibb	•		
Chauvin Bausch & Lomb	•		
Cheplapharm France SAS	•		
Chugai Pharma France	•		
Correvio SAS, société d'Advanz Pharma	•		
CSL Behring SA	•		
Dexcom France SAS		•	
Dinno Santé		•	
Distri-Flash Run		•	
Embecta		•	
Ferring SAS	•		
Gedeon Richter France	•		
Gilead Sciences	•		
IBSA Pharma	•		

	MIXTES	UDM/ PCT	UCD
Insulet France SAS		•	
Ipsen Pharma SAS	•		
Janssen-Cilag	•		
Laboratoire Aguettant SAS			•
Laboratoires Ethypharm	•		
Laboratoire GlaxoSmithKline	•		
Laboratoire Marque verte		•	
Leopharma	•		
LFB Biomédicaments	•		
Lifescan France SAS		•	
Lilly France SAS			•
Medac SAS			•
Medtronic France SAS		•	
Medtrum		•	
Med Trust		•	
Merck Serono SAS	•		
MSD France	•		
Mundipharma	•		
Nordic Pharma	•		
Novartis Pharma SAS	•		
Novo Nordisk	•		
Octapharma France	•		
Organon France	•		
Owen Mumford		•	
Pfizer SAS	•		
Pikdare France		•	
Reddy Pharma SAS	•		
Roche Diabetes Care France		•	
Roche Diagnostics France SAS		•	
Roche SAS	•		
Rovi	•		
Sandoz			•
Sanofi Winthrop Industrie	•		
Swedish Orphan Biovitrum	•		
Takeda France SAS	•		
Teva Santé SAS	•		
Theramex	•		
UCB Pharma SAS	•		
Viatrix Santé	•		
Ypsomed SAS		•	

## ANNEXE 4

**83%**  
83 % en 2022

# COLLECTE 2023 DASRI PATIENTS SANS ÉLECTRONIQUE - LES RÉSULTATS EN RÉGION

Taux moyen en % du gisement estimé

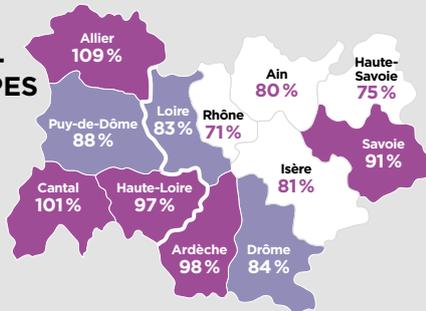
> 90 % 😊

82 à 90 % 😐

< 82 % 😞

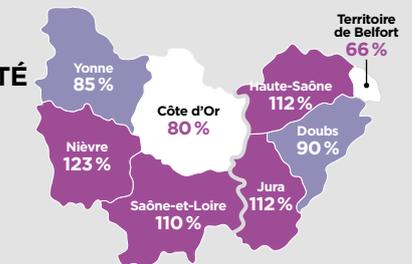
**AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

**82 %**



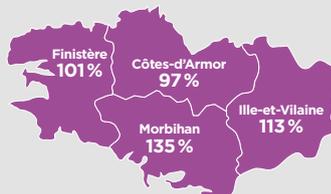
**BOURGOGNE-  
FRANCHE-COMTÉ**

**96 %**



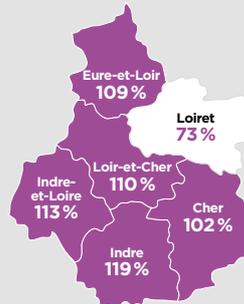
**BRETAGNE**

**110 %**



**CENTRE-  
VAL DE LOIRE**

**100 %**



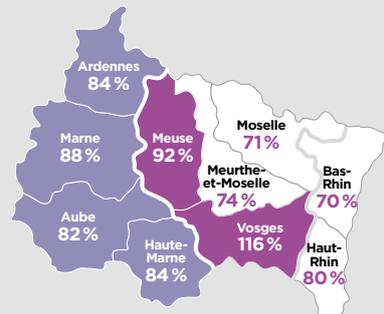
**CORSE**

**61 %**



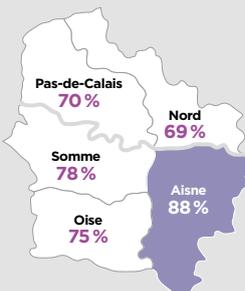
**GRAND EST**

**79 %**



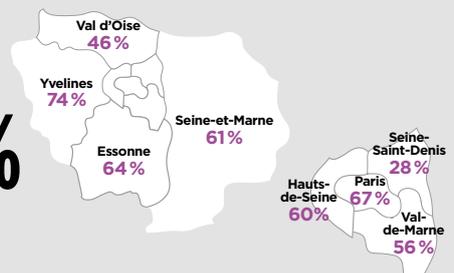
**HAUTS-  
DE-FRANCE**

**72 %**



**ÎLE-DE-  
FRANCE**

**54 %**

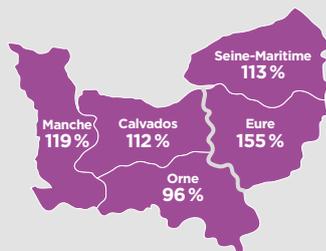


**Taux moyen en % du gisement estimé**



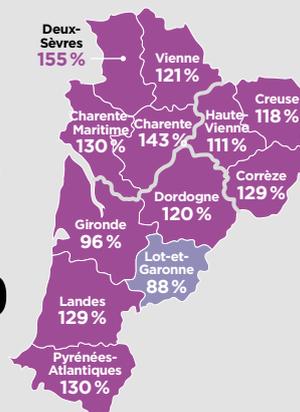
**NORMANDIE**

**118 %**



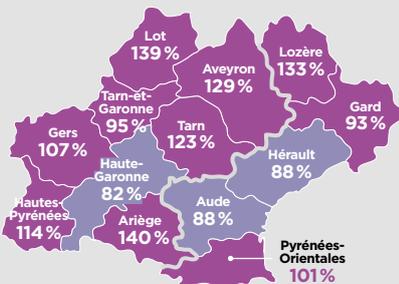
**NOUVELLE-AQUITAINE**

**118 %**



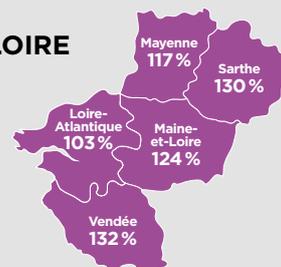
**OCCITANIE**

**97 %**



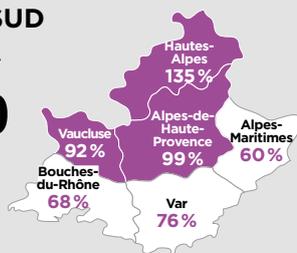
**PAYS DE LA LOIRE**

**118 %**



**RÉGION SUD**

**73 %**



**GUADELOUPE**

**75 %**



**GUYANE**

**64 %**



**LA RÉUNION**

**71 %**



**MARTINIQUE**

**55 %**



**MAYOTTE**

**235 %**



**SAINT-BARTHÉLEMY**

**64 %**



**SAINT-MARTIN**

**23 %**



**SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

**0 %**



# ANNEXE 5

## RÉSEAU DASTRI : POINTS DE COLLECTE ET QUANTITÉS COLLECTÉES EN 2023 - DASRI PATIENTS SANS ÉLECTRONIQUE ET VACCINS

MÉTROPOLE	RÉGION	Département	NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2023)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2023 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2023 - POIDS NET			
			PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Ain	149	14	163	2 354	16 803	605	17 409	221 177	9 349	395	9 744	127 273	
	Allier	102	24	126		9 807	3 028	12 835		5 621	2 067	7 688		
	Ardèche	92	3	95		9 276	570	9 846		5 298	306	5 604		
	Cantal	58	4	62		4 111	291	4 402		2 372	189	2 561		
	Drôme	146	7	153		16 282	659	16 941		9 207	376	9 583		
	Haute-Loire	73	9	82		6 137	569	6 706		3 568	410	3 978		
	Haute-Savoie	208	9	217		17 183	443	17 625		9 881	273	10 154		
	Isère	333	37	370		31 674	3 299	34 973		18 188	1 788	19 976		
	Loire	224	0	224		22 329	396	22 724		12 889	184	13 073		
	Puy-de-Dôme	155	43	198		11 563	6 960	18 522		6 662	4 387	11 049		
Rhône	526	3	529	47 964	50	48 013	27 463	29	27 492					
Savoie	124	11	135	11 066	115	11 181	6 299	72	6 371					
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Côte-d'Or	153	20	173	933	14 374	1 108	15 482	96 460	8 443	797	9 240	56 607	
	Doubs	172	1	173		17 805	14	17 819		10 409	11	10 420		
	Haute-Saône	79	0	79		9 378	0	9 378		5 452	0	5 452		
	Jura	88	0	88		8 988	0	8 988		5 295	0	5 295		
	Nièvre	77	7	84		9 243	254	9 497		5 427	199	5 626		
	Saône-et-Loire	173	18	191		19 268	2 233	21 501		11 429	1 074	12 503		
	Territoire de Belfort	45	2	47		3 315	3	3 318		1 907	1	1 908		
Yonne	92	6	98	10 328	149	10 477	6 062	101	6 163					
BRETAGNE	Côtes-d'Armor	145	30	175	974	9 545	7 405	16 950	99 681	5 475	5 476	10 951	59 568	
	Finistère	259	26	285		25 089	4 103	29 192		14 247	2 969	17 216		
	Ille-et-Vilaine	271	18	289		25 373	3 073	28 447		14 562	2 187	16 749		
	Morbihan	211	14	225		22 594	2 499	25 093		12 936	1 716	14 652		
CENTRE-VAL DE LOIRE	Cher	96	11	107	793	9 565	1 685	11 250	88 984	5 513	1 004	6 516	51 665	
	Eure-et-Loir	103	22	125		12 708	1 234	13 942		7 373	849	8 222		
	Indre	78	7	85		8 963	402	9 365		5 268	210	5 478		
	Indre-et-Loire	190	8	198		20 448	1 619	22 067		11 939	916	12 855		
	Loiret	175	3	178		19 110	103	19 213		10 983	64	11 047		
Loir-et-Cher	100	0	100	12 581	567	13 148	7 267	279	7 547					
CORSE	Corse-du-Sud	50	0	50	114	4 177	0	4 177	8 587	2 491	0	2 491	5 116	
	Haute-Corse	63	1	64		4 363	47	4 410		2 592	33	2 625		
GRAND EST	Ardennes	97	1	98	1 597	9 331	267	9 597	170 643	5 365	150	5 515	98 266	
	Aube	86	0	86		9 780	0	9 780		5 654	-1	5 653		
	Bas-Rhin	269	1	270		30 592	769	31 360		17 830	517	18 346		
	Haute-Marne	57	0	57		5 381	0	5 381		3 099	0	3 098		
	Haut-Rhin	187	0	187		22 882	68	22 950		13 383	47	13 430		
	Marne	171	0	171		20 262	0	20 262		11 481	0	11 481		
	Meurthe-et-Moselle	240	6	246		20 927	287	21 214		11 732	101	11 833		
	Meuse	56	5	61		6 165	106	6 271		3 454	62	3 516		
	Moselle	235	41	276		25 729	4 101	29 831		14 569	2 693	17 262		
Vosges	120	25	145	12 392	1 604	13 995	7 158	972	8 130					
HAUTS-DE-FRANCE	Aisne	148	24	172	1 937	16 861	2 883	19 721	184 350	10 022	1 779	11 802	107 100	
	Nord	852	24	876		74 475	1 926	76 386		42 914	1 239	44 153		
	Oise	215	0	215		24 345	0	24 378		14 462	0	14 462		
	Pas-de-Calais	474	17	491		44 627	449	45 133		25 617	261	25 878		
	Somme	183	0	183		18 709	0	18 732		10 806	0	10 806		

**ANNEXE 5**

**RÉSEAU DASTRI : POINTS DE COLLECTE ET QUANTITÉS COLLECTÉES EN 2023 - DASRI PATIENTS SANS ÉLECTRONIQUE ET VACCINS**

		NOMBRE DE PDC RÉSEAU DE COLLECTE (2023)				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2023 - POIDS BRUT				QUANTITÉ (KG) DE DÉCHETS COLLECTÉS 2023 - POIDS NET								
		PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION	PHARMACIES	AUTRES PROFILS	TOTAL	TOTAL REGION					
MÉTROPOLE	ÎLE-DE-FRANCE	Essonne	321	5	326	3 283	30 010	284	30 295	252 331	17 913	184	18 097	148 806				
		Hauts-de-Seine	426	6	432		30 457	139	30 595		17 988	88	18 076					
		Paris	767	18	785		41 150	149	41 299		24 346	92	24 438					
		Seine-et-Marne	328	0	328		34 875	0	34 875		20 413	0	20 413					
		Seine-Saint-Denis	361	10	371		25 435	22	25 457		14 877	12	14 889					
		Val-de-Marne	363	3	366		29 564	96	29 660		17 548	58	17 607					
		Val-d'Oise	306	2	308		26 084	18	26 103		15 306	10	15 317					
	Yvelines	357	10	367	33 715	332	34 047	19 739	231	19 970								
	NORMANDIE	Calvados	212	0	212	924	24 927	0	24 927	125 384	14 219	0	14 219	72 067				
		Eure	140	2	142		21 467	45	21 511		12 439	25	12 465					
		Manche	133	7	140		16 895	0	16 895		9 772	0	9 773					
		Orne	89	0	89		8 855	0	8 855		5 110	0	5 110					
		Seine-Maritime	341	0	341		53 197	0	53 197		30 501	0	30 501					
	NOUVELLE-AQUITAINE	Charente	125	0	125	2 065	16 166	0	16 166	224 176	9 348	0	9 348	129 981				
		Charente-Maritime	211	4	215		25 372	508	25 880		14 689	342	15 031					
		Corrèze	81	28	109		8 921	1 119	10 040		5 146	702	5 858					
		Creuse	47	15	62		3 737	771	4 509		2 158	491	2 634					
		Deux-Sèvres	120	2	122		18 033	411	18 444		10 355	241	10 596					
		Dordogne	123	48	171		12 765	3 200	15 965		7 303	1 931	9 211					
		Gironde	486	6	492		50 564	382	50 947		29 156	210	29 390					
		Haute-Vienne	141	0	141		14 524	0	14 524		8 408	0	8 416					
		Landes	102	24	126		9 347	7 780	17 128		5 418	4 754	10 041					
		Lot-et-Garonne	102	16	118		8 542	774	9 316		4 907	456	5 363					
	OCCITANIE	Pyrénées-Atlantiques	196	47	243	2 028	18 783	5 401	24 185	186 849	10 825	3 548	14 287	108 390				
		Vienne	141	0	141		17 074	0	17 074		9 741	0	9 707					
		Ariège	49	10	59		5 967	591	6 559		3 398	361	3 759					
		Aude	136	0	136		12 002	0	12 002		6 793	0	6 793					
Aveyron		83	34	117	6 107		3 023	9 130	3 559		2 179	5 738						
Gard		242	6	248	24 710		5	24 714	14 030		4	14 034						
Gers		40	26	66	3 299		2 622	5 921	1 897		1 571	3 468						
Haute-Garonne		360	26	386	32 447		3 215	35 662	18 806		2 164	20 971						
Hautes-Pyrénées		85	21	106	6 580		1 257	7 837	3 780		788	4 568						
Hérault		379	2	381	36 497		5	36 501	20 754		3	20 757						
Lot		52	28	80	4 806		1 915	6 721	2 801		1 177	3 979						
Lozère		35	0	35	2 711		0	2 711	1 573		0	1 573						
PAYS DE LA LOIRE	Pyrénées-Orientales	166	0	166	1 058	17 055	0	17 055	128 239	9 704	0	9 704	75 860					
	Tarn	125	32	157		12 076	1 785	13 862		7 030	1 176	8 207						
	Tarn-et-Garonne	69	22	91		6 752	1 423	8 175		3 915	925	4 840						
	Loire-Atlantique	383	0	383		38 963	0	38 963		23 399	0	23 399						
	Maine-et-Loire	231	0	231		28 629	0	28 629		16 966	0	16 966						
	Mayenne	84	0	84		9 183	0	9 183		5 384	0	5 384						
RÉGION SUD	Sarthe	154	0	154	1 808	24 551	0	24 551	129 535	14 083	0	14 083	75 395					
	Vendée	206	0	206		26 914	0	26 914		16 028	0	16 028						
	Alpes de Haute-Provence	55	5	60		4 845	126	4 971		2 678	72	2 750						
	Alpes-Maritimes	412	0	412		22 214	0	22 214		12 465	0	12 465						
	Bouches-du-Rhône	725	0	725		54 936	0	54 936		31 232	0	31 232						
	Hautes-Alpes	45	16	61		3 718	1040	3 718		1 909	758	2 667						
OUTRE-MER	Var	355	0	355	138	27 016	0	27 016	3 539	15 409	0	15 409	2 053					
	Vaucluse	195	0	195		19 465	0	19 465		10 871	0	10 871						
	GUADELOUPE	Guadeloupe	138	0		138	11 171	0		11 171	11 171	0		11 171	6 494	0	6 494	6 494
	GUYANE	Guyane	24	1		25	3 539	0		3 539	3 539	0		3 539	2 053	0	2 053	2 053
	LA RÉUNION	La Réunion	243	1		244	21 543	13		21 556	21 556	12 733		10	12 743	12 742	12 742	
	MARTINIQUE	Martinique	128	2		130	9 060	403		9 463	9 463	5 334		307	5 641	5 640	5 640	
	MAYOTTE	Mayotte	24	0		24	2 152	0		2 152	2 152	1 289		0	1 289	1 289	1 289	
	ST-BARTHÉLEMY	St-Barthélemy	3	0		3	44	0		44	44	25		0	25	25	25	
SAINT-MARTIN	Saint-Martin	11	0	11	459	0	459	459	258	0	258	258	258					
ST-PIERRE-ET-MIQUELON	St-Pierre-et-Miquelon	1	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
<b>TOTAL</b>		19 457	989	20 446	20 446	1 873 735	94 794	1 968 530	1 968 530	1 083 692	61 054	1 144 746	1 144 746					
MONACO	Monaco	16	0	16	16	221	0	221	221	115	0	115	115					

## ANNEXE 6

# LES OPÉRATIONS DE TRAITEMENT DES DASRI SANS ÉLECTRONIQUE EN 2023 – LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

## Les opérations de traitement des DASRI sans électronique en 2023

UNITÉ DE TRAITEMENT	PRESTATAIRE DE TRAITEMENT	RÉGION	TYPE DE TRAITEMENT	DÉTAIL TRAITEMENT	POIDS BRUT AVEC VACCINS (KG)
Salaise-sur-Sanne	TREDI	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	138 673
Chambéry	SAVOIE DÉCHETS	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	29 245
Bayet	UVEOM	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération	UIOM	9 160
Vénissieux	PROSERVE DASRI	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Banalisation		164
Villefranche-sur-Saône	SYTRAIVAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Incinération		80
Dijon	UIOM GRAND DIJON	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	Incinération	UIOM	105 667
Brest	ECB BREST UVED	BRETAGNE	Incinération	UIOM	15 621
Saint-Gilles	SECHÉ HEALTHCARE	BRETAGNE	Banalisation	Ecosteryl 250	112 021
Blois	ARCANTE	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	3 200
Saran	TRISALID	CENTRE-VAL DE LOIRE	Incinération	UIOM	9 057
Sarrola-Carcopino	SANICORSE	CORSE	Banalisation	Ecodas T2000	8 587
Strasbourg	TREDI	GRAND EST	Incinération	Co-Incineration DD	46 944
Sausheim	INCINÉRATEUR DE MULHOUSE	GRAND EST	Incinération	UIOM	13 888
Ludres	NANCY ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	97 834
Tronville-en-Barrois	MEUSE ÉNERGIE	GRAND EST	Incinération	UIOM	15
Avelin	COSMOLYS	HAUTS-DE-FRANCE	Banalisation	Ecosteryl 250	175 367
Bondoufle	MEDICAL RECYCLING	ÎLE-DE-FRANCE	Banalisation	Ecodas T1000	268 620
Saint-Ouen-l'Aumône	AUORE	ÎLE-DE-FRANCE	Incinération	UIOM	11 260
Saint-Ouen-l'Aumône	COSMOLYS	ÎLE-DE-FRANCE	Banalisation	Ecosteryl 250	50
Colombelles	SIRAC	NORMANDIE	Incinération	UIOM	31 063
Le Grand Quevilly	SMEDAR	NORMANDIE	Incinération	UIOM	94 322
Bassens	PROCINER	NOUVELLE-AQUITAINE	Incinération	Incinération Spécifique DASTRI	188 359
Limoges	CHRU DE LIMOGES	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation	Ecodas T2000	71 273
Lescar	SHC	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation		4 522
Fleuré	SECHÉ HEALTHCARE	NOUVELLE-AQUITAINE	Banalisation	Ecosteryl 250	54 280
Nîmes	EVOLIA	OCCITANIE	Incinération	UIOM	68 064
Calce	CYDEL	OCCITANIE	Incinération	UIOM	29 175
Giroussens	PROSERVE DASRI	OCCITANIE	Banalisation		28 593
Toulouse	SETMI	OCCITANIE	Incinération	UIOM	65 273
Nantes	ALCÉA	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	96 784
Le Mans	SYNER'VAL	PAYS DE LA LOIRE	Incinération	UIOM	14 914
Vedène	NOVERGIE	PACA	Incinération	UIOM	125 342
Nice	SONITHERM	PACA	Incinération	UIOM	221
Petit Bourg	ECOMPAGNIE GUADELOUPE	GUADELOUPE	Banalisation	Ecodas T1000	11 185
Kourou	COFELY ENDEL	GUYANE	Banalisation	Ecodas T2000	3 539
Saint-Denis La Réunion	ECOSTRILL	LA REUNION	Banalisation	Ecodas	151
Saint-Louis La Réunion	ECOSTRILL	LA REUNION	Banalisation	Ecodas	22 535
Fort de France	La Martiniquaise de valorisation	MARTINIQUE	Incinération	UIOM	9 463
Saint-Martin	ECOMPAGNIE MEDICAL WASTE SXM	ST-MARTIN	Banalisation	Sterilwave 440	446
Saint-Barthélemy	OUANALAO ENVIRONNEMENT	SAINT-BARTHÉLEMY	Incinération	UIOM	44
<b>TOTAL</b>					<b>1 965 001</b>



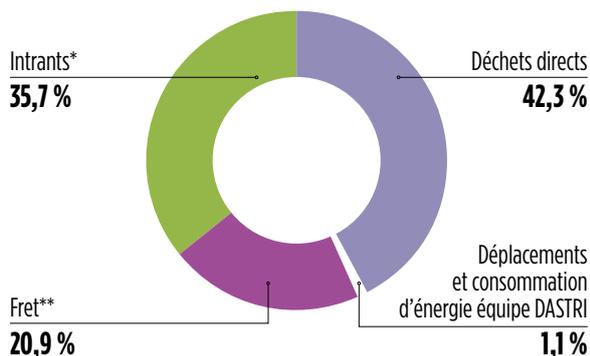
## ANNEXE 7

# BILAN CARBONE DE LA FILIÈRE

### Baisse de 2,4 % des émissions rapportées à la tonne

Le total des émissions des gaz à effet de serre générées par le fonctionnement de la filière en 2022 (bilan carbone réalisé en 2023) s'élève à 4 152 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> vs 3 812 en 2021. Rapportées au poids brut traité, les émissions à la tonne diminuent légèrement (1,749 tonne équivalent CO<sub>2</sub> vs 1,792 en 2021). La part du fret (20,9 % vs 18,7 % en 2021) et celle des émissions liées aux opérations de traitement (42,3 % vs 39,8 % en 2021) progresse du fait de l'augmentation des tonnages à collecter et traiter. À l'inverse, la part des intrants diminue (35,7 % vs 40,8 %).

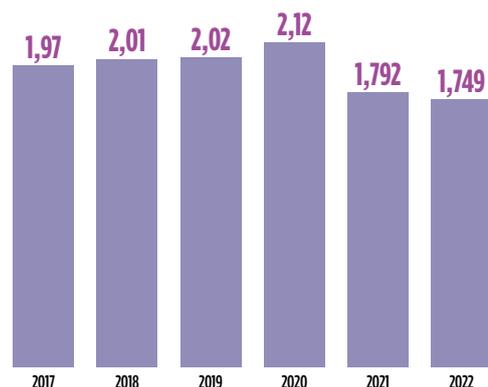
**Bilan carbone DASTRI 2022 : répartition des émissions de GES par poste (en %)**



\*GES générés par les boîtes, les caisses carton et les fûts plastique lors de leur production.

\*\*GES générés par le transport des boîtes, des caisses carton et des fûts plastique, l'approvisionnement des pharmacies par le logisticien DASTRI, la collecte des déchets dans les PDC par les opérateurs et leur transport sur les sites de traitement.

**Évolution des émissions de GES, en tCO<sub>2</sub>, pour 1 tonne de déchets**



### Perspectives

Le bilan Carbone réalisé en 2024, sur la base de l'activité 2023, prendra en compte l'ensemble des impacts de la filière intégrée des e-DASRI : acheminement des DASRI avec électronique vers le site de traitement d'École-Valentin et processus de séparation des fractions matière.

À plus long terme, l'un des principaux leviers pour améliorer la performance environnementale repose sur le réemploi des boîtes où sont triés les déchets, aujourd'hui à usage unique. Un dossier a été déposé par DASTRI auprès de France Expérimentation afin de pouvoir engager une expérimentation en 2025. Outre la réduction du nombre de boîtes produites et des tonnages à traiter, un tel dispositif serait également bénéfique pour les pharmacies puisqu'il réduirait l'emprise au sol du stockage, les DASRI en attente d'enlèvement étant alors stockés en vrac et non plus dans les boîtes. Des groupes de travail impliquant des patients, des pharmaciens et des opérateurs vont être organisés courant 2024 une fois obtenue l'autorisation d'expérimenter.

## ANNEXE 8

# DONNÉES FINANCIÈRES 2023

Le montant total des cotisations appelé en 2023 s'élève à 12 623 667 euros HT pour la partie DASRI patients sous agrément et 561 081\* euros pour la partie hors agrément.

12 053 630 d'euros ont été engagés sur l'exercice 2023 pour les missions relatives aux DASRI patients sous agrément, soit 95,5 % du montant appelé.

\*Dont 20 081 euros pour les DASRI patients dans la Principauté de Monaco.

### Opérations DASRI et e-DASRI

#### Opérations DASRI sans électronique

- fabrication des boîtes à aiguilles jaunes, des caisses carton et des fûts plastique
- logistique de distribution des boîtes pour patients et des contenants de stockage
- opérations de collecte et de traitement
- systèmes d'informations

#### Opérations DASRI avec électronique

- fabrication des boîtes violettes et des caisses carton
- logistique de distribution des boîtes pour patients et des contenants de stockage
- opérations de collecte et de traitement
- systèmes d'informations

### Coûts de structure

- salaires et prestations RH
- frais généraux

### Communication

- information et sensibilisation de l'ensemble des parties prenantes : patients et utilisateurs d'autotests, pharmaciens et autres professionnels de santé, collectivités locales et adhérents
- études sociétales et comportementales

### Recherche et Développement

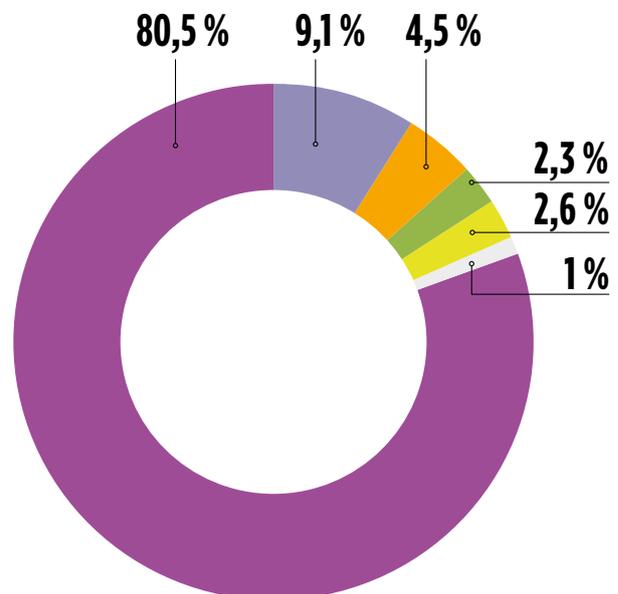
- études pour le recyclage des plastiques de e-DASRI
- participation à l'établissement d'un référentiel des DM sécurisés dans le cadre de la révision de la norme ISO 23908

### Obligations légales

Commissariat aux comptes, impôts et taxes, dotation aux amortissements

### Autres

Expert-comptable, consultants-experts, avocats



Par ailleurs, une éco-contribution d'un montant de 541 000 euros HT a été versée par les pharmaciens ayant opté pour la solution de prise en charge par l'éco-organisme de leurs DASRI issus de vaccination prévue par la convention DASTRI / FSPF. Elle financera des démarches de formation, d'innovation et de projets de recherche et développement éco-responsable en lien avec les attentes des pharmaciens.



40 avenue Kléber - 75116 Paris  
Tél. : 01 83 62 29 55  
[www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)